

RAPPORT FINANCE DURABLE DE SELENCIA RETRAITE

**Rapport 2025
au titre
de l'année 2024**

Ce rapport permet de répondre aux exigences de l'Article 29 de la Loi Énergie-Climat, aux exigences de publication du Règlement 2019/2088 dit Règlement Disclosure (SFDR). Ces exigences sont détaillées dans la table de correspondance se trouvant en annexe.

TABLE DES MATIÈRES

A. DÉMARCHE GÉNÉRALE DE L'ENTITÉ SELENCIA RETRAITE	5
A.1 Présentation générale	6
Une démarche générale vers la durabilité renforcée	6
Chiffres clés 2024	13
A.2. Stratégie d'investissement durable¹	3
Contribuer à une meilleure gestion des risques	13
Analyser et prendre en compte de manière spécifique les enjeux de climat et de biodiversité	13
A.3. Actifs durables en portefeuille	14
Définition	14
Périmètre des placements Euro	15
A.4. Démarche d'intégration ESG pour les différentes classes d'actifs	16
Structure du portefeuille et périmètre couvert	16
Intégration ESG sur le portefeuille obligataire	17
Performance extra-financière du portefeuille obligataire	18
Intégration ESG sur le portefeuille des fonds collectifs d'actifs cotés et non cotés	21
Performance extra-financière du portefeuille des fonds collectifs d'actifs cotés et non cotés	21
B. MOYENS INTERNES DÉPLOYÉS PAR SELENCIA RETRAITE	27
C. DÉMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG AU NIVEAU DE LA GOUVERNANCE	31
D. STRATÉGIE D'ENGAGEMENT AUPRÈS DES ÉMETTEURS OU VIS-À-VIS DES SOCIÉTÉS DE GESTION	33
D.1. Stratégie d'engagement	34
Investissements via les mandats et les fonds collectif.	34
D.2. Politique de vote	34
Investissements en actions détenues en direct	34
Investissements en actions au sein de fonds collectifs	35
E. TAXONOMIE EUROPÉENNE ET COMBUSTIBLES FOSSILES	37
F. STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX DE L'ACCORD DE PARIS	39
F.1. Réduire l'intensité carbone des investissements	41
F.2. Financer la transition énergétique	44
F.3. Engager les parties prenantes	45
G. STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIÉS À LA BIODIVERSITÉ	47
H. DÉMARCHES DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG DANS LA GESTION DES RISQUES	51
H.1 Gestion des risques sur le portefeuille de SELENCIA Retraite	52
H.1.1 Identification et évaluation des pressions et dépendances des investissements au regard des enjeux biodiversité	52
H.1.2. Identification et évaluation des risques physiques climatiques sur le portefeuille immobilier détenu en direct	56
H.1.3. Identification et évaluation des risques de transition climatiques	57
H.2 Gestion interne des risques	62
I. CONCLUSION ET MESURES D'AMÉLIORATION IDENTIFIÉES	67
J. ANNEXES	69



Informations préliminaires

Ce rapport répond aux dispositions de l'article 29 de la loi n°2019-1147 relative à l'énergie et au climat et aux dispositions de l'article 4 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27.11.2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il est établi sur la base de l'Annexe B de l'Instruction n°2024-I-011, établie par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et respecte les dispositions du décret no 2021-663 du 27 mai 2021 pris en application de l'article L. 533-22-1 du code monétaire et financier.

Il est à noter que les Sociétés SELENCIA et sa filiale, SELENCIA Retraite, prises ensemble ou séparément, ne dépassaient pas à la date de clôture de leur bilan le critère du nombre moyen de 500 salariés sur l'exercice sous couverture tel que définis aux articles 19 bis et 29 bis de la Directive 2013/34/UE du Parlement européen et du Conseil du 26.06.2013. Il est précisé que les éléments attendus au titre de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 du 18.06.2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables ne seront donc pas présentés.

Le Rapport a été validé le 4 juin 2025 par le Comité ESG, présenté au Comité d'audit et de risques le 11 juin 2025. Il est publié sur le site internet des Sociétés d'assurance, et transmis par voie électronique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) ainsi qu'à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

A. DÉMARCHE GÉNÉRALE DE L'ENTITÉ SELENCIA RETRAITE

A.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE

UNE DÉMARCHE GÉNÉRALE VERS LA DURABILITÉ RENFORCÉE

Le présent rapport présente les modalités de prise en compte par la Société des critères relatifs au respect des objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance ainsi que les moyens mis en œuvre afin de contribuer à la transition énergétique et écologique.

Les méthodologies utilisées dans ce rapport concernent les deux entités juridiques de SELENCIA assujetties: SELENCIA et sa filiale SELENCIA Retraite.

L'activité de SELENCIA Retraite

Filiale à 100% de l'assureur SELENCIA, SELENCIA Retraite s'affirme comme un acteur dédié à l'épargne-retraite de ses clients particuliers et entreprises.

La société met son expertise au service de ses partenaires et distributeurs afin de leur proposer des solutions innovantes en termes de produits et services. SELENCIA Retraite propose une gamme étendue de produits d'épargne retraite régulièrement récompensés par la presse spécialisée.

La prise en compte des critères ESG (Environnementaux, Sociaux, Gouvernance), s'inscrit dans une démarche d'intégration des principes du développement durable dans la gestion de nos investissements et elle répond à un double enjeu : agir au mieux des intérêts de notre société et de nos clients.

En tant que société d'assurances, ce sujet revêt une importance particulière pour SELENCIA Retraite et il est pris en compte au quotidien dans notre activité, dans nos choix de faire ou de ne pas faire.

Le but est toujours d'avoir un impact, de faire les choses de la bonne façon, et c'est aussi pour cela que la durabilité est au cœur même de tout ce que fait SELENCIA Retraite. SELENCIA Retraite a conscience de son devoir de s'impliquer et d'assumer ses responsabilités envers les générations futures.

Nos ambitions sont les suivantes :

- Nous favoriserons la diversité du personnel afin de garantir un traitement juste et égal de nos collaborateurs, tout en encourageant une culture d'apprentissage continu et en prenant soin de leur santé et leur bien-être.
- Nous proposerons des produits et services transparents qui créent une valeur économique et sociétale et qui encouragent nos clients à effectuer la transition vers un monde plus durable et inclusif.
- Nous renforcerons notre approche responsable et à long terme de nos investissements en contribuant à des solutions concernant les villes durables, les économies locales et le changement climatique.
- Chez SELENCIA et ses filiales, nous réduisons notre impact environnemental en nous fixant pour but d'atteindre la « neutralité carbone » dans nos propres opérations.



Bertrand Hau
Directeur général de SELENCIA Retraite indique :

« SELENCIA Retraite publie son deuxième rapport LEC 29 en 2025, après le rapport publié par Ageas Retraite en 2023 et le premier rapport de SELENCIA Retraite en 2024. La démarche vers plus de durabilité s'affirme sous l'impulsion du nouvel actionnaire, la mutuelle CARAC. Nous poursuivons par ailleurs l'effort de réduction de notre empreinte carbone qui est mesuré par la société indépendante SOUTHPOLE depuis plusieurs années. »

La démarche sur la prise en compte des critères ESG formalise les moyens mis en oeuvre par notre Société créer de la valeur financière pour nos clients tout en intégrant les critères ESG. Elle s’articule autour des axes suivants :

- une gouvernance en matière de pilotage des critères et des risques ESG ;
- la construction d’une politique d’investissements durables ;
- la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques, notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité ;
- la poursuite de la réduction de notre empreinte carbone ;
- la recherche d’un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle pour nos collaborateurs.

De nombreux chantiers sont menés principalement centrés sur l’intégration des critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) dans la politique d’investissement responsable, dans la gestion des risques et dans la gouvernance. Le présent rapport fait état des analyses d’indicateurs sur ces thématiques dans la gestion des investissements de SELENCIA réalisées pour la deuxième fois avec l’outil utilisé par sa société mère, la Carac.

1.1 Présentation résumée de la démarche générale de l'entité sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance, et notamment dans la politique et stratégie d'investissement

La prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance par SELENCIA Retraite s’inscrit dans une démarche globale, visant à mettre la durabilité au cœur de toutes les actions entreprises. Cette démarche de fond entraîne avec elle toutes les directions opérationnelles et tous les collaborateurs de SELENCIA Retraite. En effet, cette stratégie RSE vise à participer à la construction d’un monde plus durable sans omettre pour autant la stabilité et la performance du Groupe.

Au-delà du respect de ses obligations règlementaires, SELENCIA Retraite a pour ambition d’être au service de la durabilité, et œuvre dans une perspective de long terme pour avoir un impact positif sur la société et l’environnement, combiné avec une performance financière.

Le règlement UE 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil en date du 27 novembre 2019 sur la publication d’informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dénommé « Disclosure ou Sustainable Finance Disclosure / SFDR ») établit des règles harmonisées pour les acteurs des marchés financiers (sociétés de gestion de portefeuille, institution de retraite professionnel, entreprises d’assurance) et les conseillers financiers (établissements de crédit et entreprises d’investissement qui fournissent des conseils en investissement, intermédiaires d’assurance qui fournissent des conseils en assurance relatifs à des produits d’investissement fondé sur l’assurance) relatives à la transparence en ce qui concerne l’intégration des risques en matière de durabilité, la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité dans leurs processus ainsi que la fourniture d’informations en matière de durabilité pour les produits financiers.

Ces obligations de transparence s’imposent donc à SELENCIA Retraite en sa qualité d’entreprise d’assurance qui conçoit des contrats de retraite et propose des produits d’investissement fondés sur l’assurance distribués par des intermédiaires en assurance.

Dans ce monde en constante et rapide évolution, il existe une pression et une urgence croissantes au sein de la société à répondre et à trouver des solutions face aux défis sociétaux (urgence climatique notamment) auxquels le monde est confronté. Par conséquent, la finance durable devient une priorité stratégique pour SELENCIA Retraite en tant que gestionnaire des risques liés à son activité et en tant qu’investisseur.

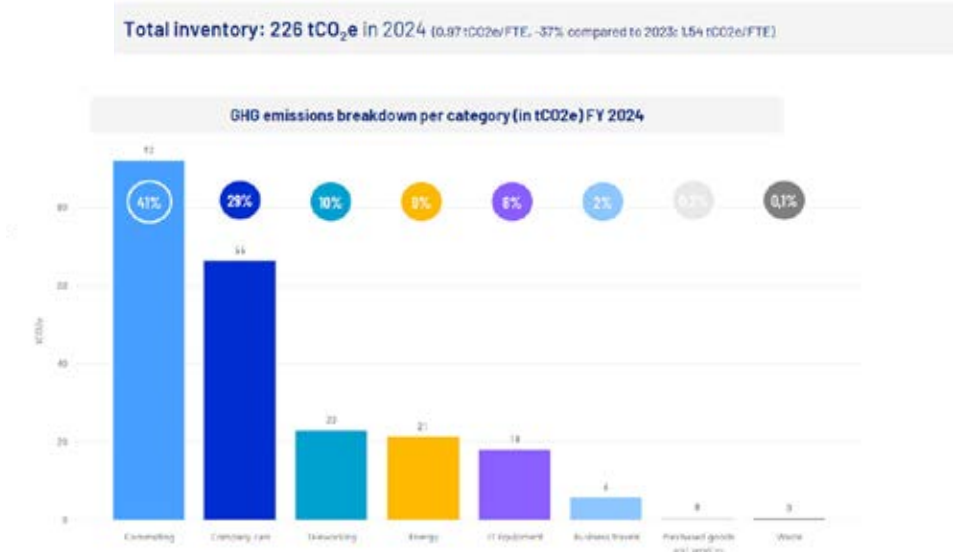
En tant que société engagée au quotidien dans une démarche de durabilité, SELENCIA Retraite tient à avoir l’impact le plus réduit possible sur l’environnement, dans le respect du principe de la double matérialité. La responsabilité sociale d’entreprise de SELENCIA Retraite se décline autant dans ses activités d’assurance et d’investissement que dans son organisation interne générale, car la mise en œuvre de la transformation durable et la mobilisation opérationnelle de l’ensemble des fonctions de l’entreprise ont conduit à un ajustement en matière d’organisation et de gouvernance.

Le Groupe a ainsi souhaité être audité, depuis plusieurs années, par la société indépendante South Pole (anciennement CO2 Logic) afin de mesurer son empreinte carbone et de prendre toutes les mesures pour la réduire.

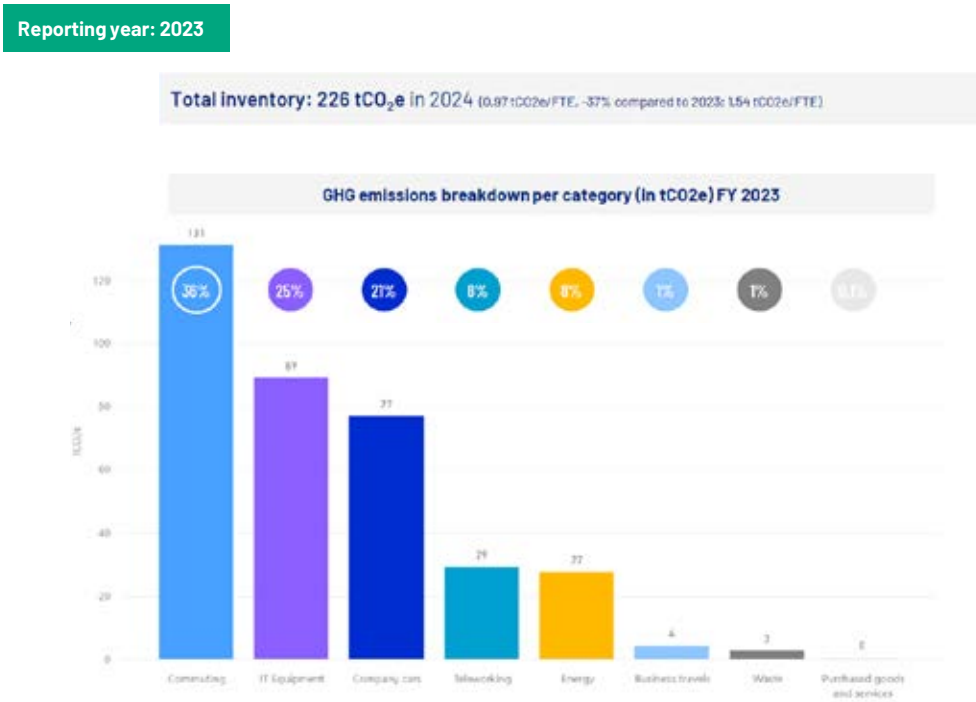
Cet audit évalue notre impact direct en mesurant notamment la consommation d’énergie des bâtiments, la mobilité des collaborateurs (télétravail, véhicules de société et déplacement professionnels) et l’impact dans l’exercice de l’activité courante (consommation de fournitures et équipements informatiques, recyclage des déchets, etc), et ce dans le but de réduire notre impact carbone.

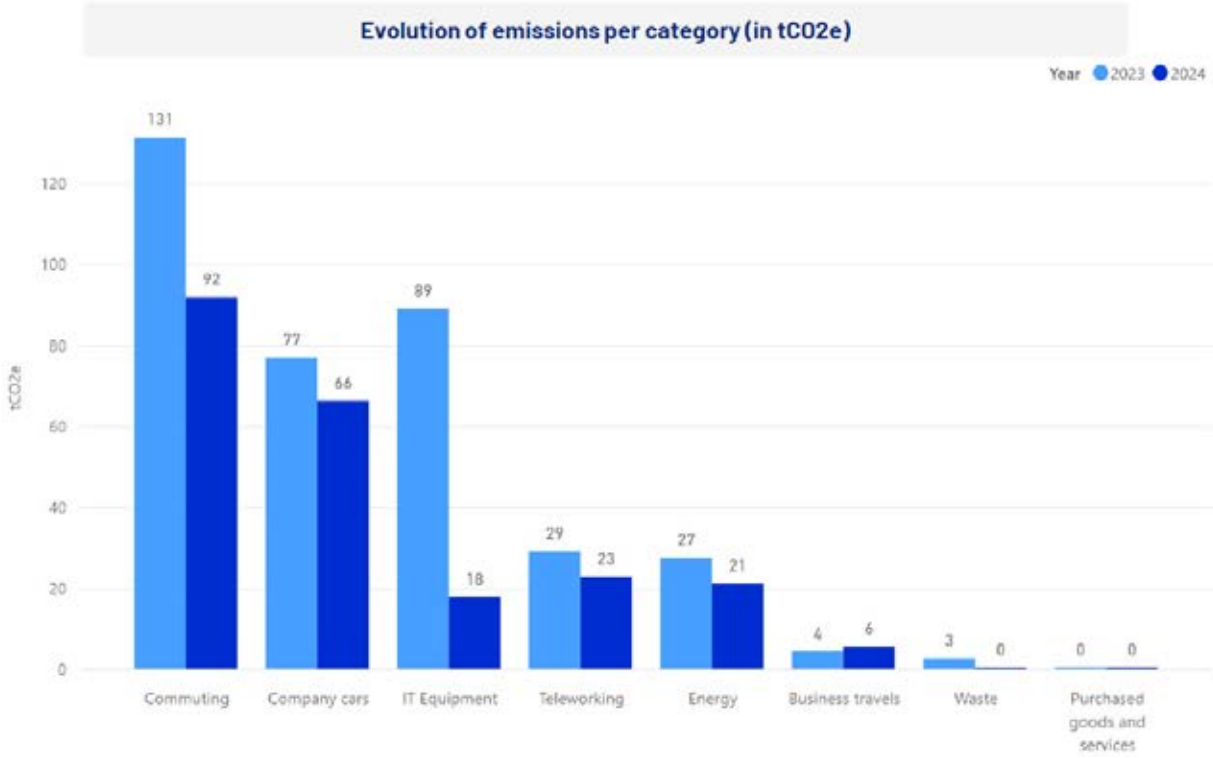
Les résultats de ce rapport, montrent que les activités de SELENCIA et ses filiales ont émis un total de 226 tCO2e au cours de l’exercice 2024, ce qui correspond à 0.97 tCO2e/ETP, soit une diminution de 37% par rapport à l’exercice 2023 où on avait 1,54 tCO2e/ETP.

Exercice 2024 :

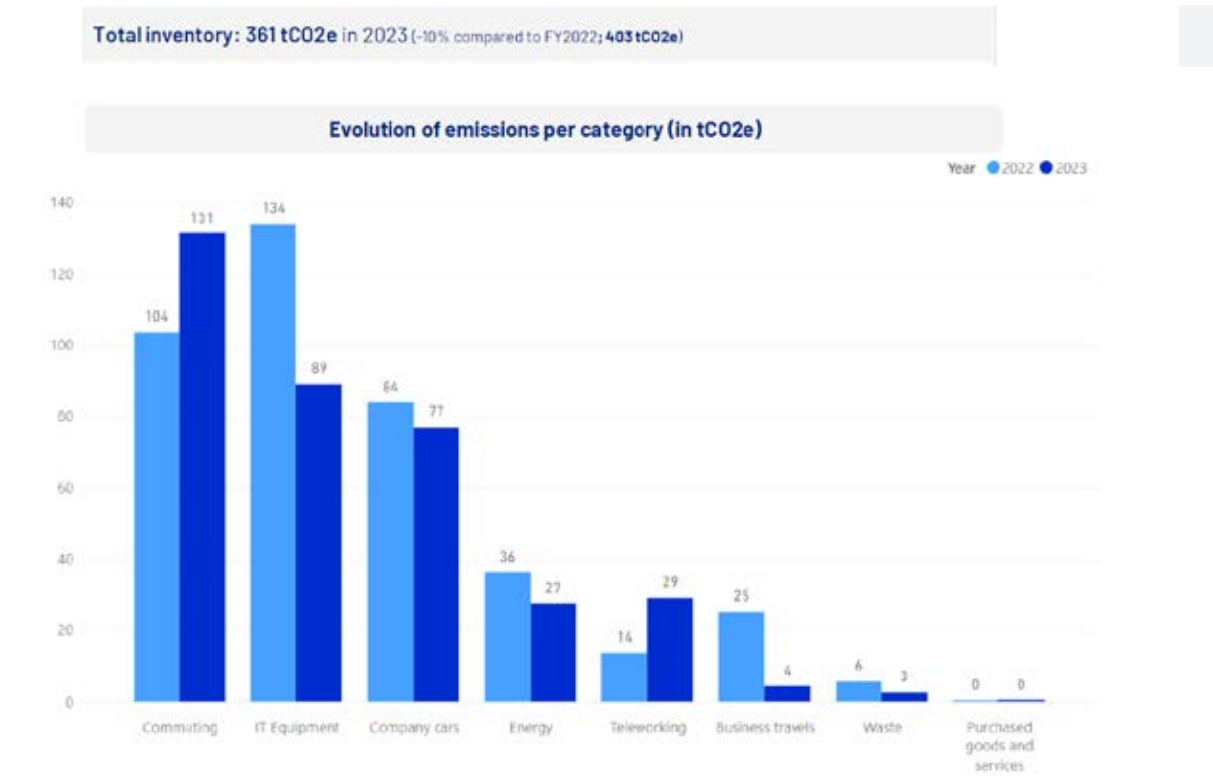


Exercice 2023 pour comparaison :





Exercice 2023 pour comparaison :



Le rapport met ainsi en lumière que la SELENCIA, ainsi que sa filiale SELENCIA Retraite, a fait des grands progrès en réduisant de façon significative les émissions de CO2. Concernant les émissions, elles proviennent principalement de deux postes :

- Les trajets domicile/travail (41%), dus notamment à une augmentation du nombre de collaborateurs et une augmentation de la présence au bureau depuis le déménagement dans le nouveau siège social,
- Et la flotte automobile (29%.) sachant que les responsables de développement sont amenés, dans le cadre de leurs fonctions, à se déplacer pour rencontrer les courtiers indépendants qui distribuent les produits des assureurs SELENCIA et SELENCIA Retraite.

Afin de réduire encore ces émissions dans le futur, SELENCIA Retraite a mis en place plusieurs mesures :

a) **Outillage informatique plus performant**

Concernant les équipements informatiques, la Direction des systèmes d'information est engagée dans une démarche de durabilité au regard des équipements choisis pour nos collaborateurs.

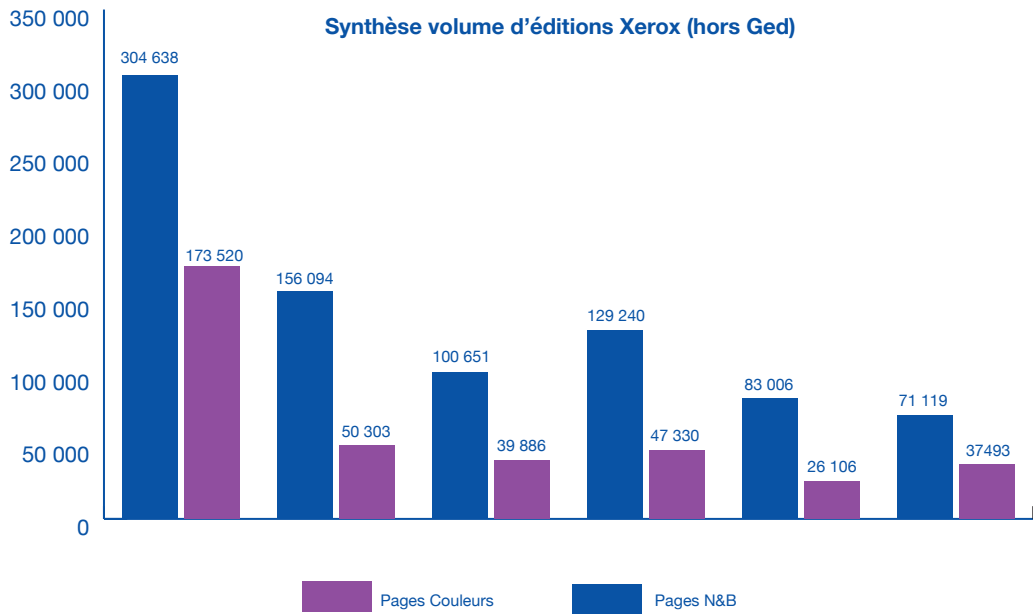
Ainsi, le Datacenter Equinix PA6 a plusieurs labels durables, dont notamment le « Climate neutral data center pact », et la norme ISO 50001. Le Climate Neutral Data Center Pact est un engagement des acteurs de l'industrie et de l'association professionnelle des services d'infrastructure cloud et des centres de données en Europe à atteindre la neutralité climatique d'ici 2030. La norme ISO 50001 est un modèle de management de l'énergie qui s'adresse à toutes les organisations, petites ou grandes, publiques ou privées. Ce modèle a pour but de guider ces organisations à réduire leur consommation énergétique et leurs dépenses tout en contribuant à la réduction de leur empreinte écologique.

D'autre part, nous veillons à acheter des équipements durables pour équiper nos collaborateurs, et nous avons ainsi sélectionné une gamme d'ordinateurs et d'écrans durables composés à plus de 80% de composantes recyclés et disposant d'une consommation électrique maîtrisée. De plus, nous portons une attention particulière à la durée de vie des équipements informatiques.

b) **Sensibilisation des collaborateurs**

La sensibilisation des collaborateurs aux problématiques de durabilité passe d'abord par un engagement de l'entreprise en la matière, puisque la Direction des Ressources Humaines a mis en place des actions pour sensibiliser tous les collaborateurs à la démarche de durabilité de l'entreprise. En effet, tous nos collaborateurs ont été sensibilisés par des formations spécifiques, notamment grâce aux ateliers collaboratifs de la Fresque du Climat, qui permettent d'acquérir une vision systématique des enjeux du changement climatique et de ses conséquences. Outre ces informations, l'entreprise a aussi souhaité ajouter, dans l'enquête interne de satisfaction des salariés, People Vox 2024, une section spécifique ESG.

Enfin, SELENCIA Retraite mène aussi des actions concrètes quant à la sensibilisation des collaborateurs, comme l'organisation des journées d'archivage informatique ou encore la réduction des impressions. A cet égard, les collaborateurs ont été sensibilisés afin de réduire le nombre d'impressions et on peut constater une réduction notable, sur plusieurs années, du nombre d'impressions, comme en atteste les chiffres et les graphiques ci-dessous :



Nombre de Page	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Pages NB	304 638	156 094	100 651	129 240	83 006	71 119
Pages Couleurs	173 520	50 303	39 886	47 330	26 106	37 493

Concernant le trajet domicile/travail, un forfait mobilité durable a été mis en place à compter du 1er mars 2023 dans la continuité de notre politique de Responsabilité Sociétale et Environnementale, permettant ainsi de valoriser les moyens de transports durables que sont les vélos, trottinettes et gyropodes. Le salarié a le choix entre le remboursement du Pass Navigo, le bénéfice d'une place de parking ou le bénéfice du forfait de mobilité durable qui est attribué sous la forme d'une indemnité mensuelle.

c) Un tournant digital

SELENCIA Retraite poursuit son engagement en matière de durabilité à travers le pilotage d'un tournant digital vis-à-vis de ses intermédiaires et ses clients par la digitalisation des opérations. A cet effet, des tunnels digitaux à disposition des courtiers/CGP ont été développés pour leur faciliter leur démarche de conseil auprès des souscripteurs/adhérents et pour augmenter le caractère durable de notre business model. On note alors une augmentation de l'utilisation de la dématérialisation : ainsi en 2024 les souscriptions/adhésions, versements libres et arbitrages réalisés par voie dématérialisée représentent 69% du total des actes réalisés, contre 57% en 2023, 51% en 2022 et 41% en 2021. Un projet « tunnel en marque blanche » a été lancé en 2023 et permet d'offrir à nos partenaires une interface dématérialisée pour réaliser les souscriptions/adhésions et les opérations durant la vie du contrat d'assurance.

1.2. Contenu, fréquence et moyens utilisés par l'entité pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement

Les sujets de de durabilité font l'objet de publications par SELENCIA et ses filiales, certaines publications répondent à des exigences règlementaires et d'autres témoignent d'une volonté de sensibilisation sur les engagements pris par notre Société.

Communications réglementaires en matière de durabilité

SELENCIA, la société mère, a créé une page sur son site internet dans la rubrique « Engagements de durabilité » accessible à la page <https://www.selencia.fr/engagements-durabilite/> , où le public peut trouver ses engagements en matière de durabilité, lesquels sont également applicables à SELENCIA Retraite. Le présent rapport sera publié sur cette page où figurent déjà les rapports émis au titre des années 2022 et 2023.

Concernant les produits, le site <https://doc.selencia.fr> regroupe l'ensemble de la documentation pré-contractuelle, qui explique les engagements prévus par le support en termes de durabilité, ainsi que l'information périodique définie par l'annexe IV du Règlement délégué , qui décrit comment les engagements du support en terme de durabilité ont été atteints , pour les supports se qualifiant comme Article. 8 ou Article. 9 au regard du règlement européen dit SFDR, afin de les rendre facilement accessible au public.

De plus, par l'intermédiaire de sa documentation précontractuelle et aussi dans le cadre de l'information annuelle (relevés de situation annuelle) visant à informer ses clients, des communications et formations spécifiques sont réalisées régulièrement à l'attention de nos collaborateurs.

Autres communications

La communication des engagements de SELENCIA Retraite quant au respect des critères de durabilité est réalisée grâce à la publication régulière de rapports d'activités et de rapports réglementaires. De plus, SELENCIA Retraite a aussi relayé des contenus RSE et ESG sur ses comptes institutionnels des réseaux sociaux.

Par ailleurs, la filiale SELENCIA Patrimoine met aussi à disposition des différents distributeurs la liste des unités de comptes labélisés répondant aux critères RSE et ESG, ainsi que d'autres informations en matière de durabilité.

1.3. Produits financiers catalogués article 8 et de l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, et part globale, en pourcentage, des encours sous gestion prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le montant total des encours gérés par l'entité

Au 31 décembre 2024, SELENCIA Retraite propose un contrat PER qui intègre au moins une option d'investissement promouvant des caractéristiques environnementales et sociales et peut donc être qualifié d'Article 8. Aucun produit ne relève de l'article 9 du règlement SFDR.

S'agissant des supports en unités de compte proposés dans le contrat PER multisupports, SELENCIA Retraite relaiera à ses souscripteurs l'information délivrée par les sociétés de gestion concernant leur classification au regard des articles 8 et 9 du règlement SFDR sur le site <https://selencia.doc.fr> . Actuellement près de 390 supports sont classés comme article 8 et une quarantaine de support article 9.

Au 31 décembre 2024, les fonds en euros de SELENCIA Retraite ne relèvent pas de l'article 8 ni de l'article 9 du règlement SFDR.

SELENCIA et ses filiales ont agréé ce type de support dès 2019. Actuellement près de 406 supports sont classés comme relevant des articles 8 et 9. La liste détaillée des supports en unités de compte classifiés en article 8 et article 9 se trouve au point 10 du présent Rapport.

Ces supports en unités de compte représentent 234 millions d'euros fin 2024 sur le total des supports en unités de compte investies, soit 72% du total des unités de compte investies.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution consolidé depuis 2021 :

date référencement	(Tous)
Selencia Retraite	X

Nombre de Code ISIN	Étiquettes de colonnes						
Étiquettes de lignes	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total général
8	14	13	17	10	16	2	72
	12	6	12	7	11	2	50
(3)	2	7	5	3	5		22
9	7	5	4		3		19
	1	1	3		2		7
(2)		1					1
(2) (3)	1						1
(3)	5	3	1		1		10
Total général	21	18	21	10	19	2	91

Unités de compte labellisées :
(1) Finansol,
(2) Greenfin,
(3) ISR.

Depuis déjà quelques années, SELENCIA a mis en marche sa transformation durable à partir des principes définis par son ancien actionnaire, Ageas.

L'année 2023 a marqué un tournant pour SELENCIA avec son intégration au sein du groupe CARAC. Cette transition s'est accompagnée d'évolutions, notamment en matière de finance durable, afin d'aligner l'entreprise aux ambitions de durabilité définies par la CARAC.

En 2024, SELENCIA a affirmé son rôle d'acteur de la transition en élaborant une stratégie d'investissement durable, pleinement alignée avec celle de la CARAC. Aussi, des travaux visant à définir les axes stratégiques de cette dernière ont été menés en collaboration avec les équipes de la CARAC, principalement centrés sur l'intégration des critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance), l'intégration d'une part d'actifs durables et la gestion des risques climatiques.

Le présent rapport fait état des analyses d'indicateurs sur ces thématiques dans la gestion des investissements de SELENCIA sur l'année 2024, en cohérence avec la société mère.

CHIFFRES CLÉS 2024

- 20% d'obligations vertes, sociales et durables, d'entreprises et souveraines, investies en 2024 (objectif de 30% d'ici 2030) sur le portefeuille consolidé de SELENCIA et SELENCIA Retraite
- 13% d'actifs durables au sein des placements Euro (objectif de 25% d'ici 2030) et 3% des placements Euro et unités de compte confondus

A.2. STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT DURABLE

SELENCIA Retraite a défini une stratégie d'investissement durable ainsi que des objectifs quantitatifs pour les placements Euro, présentés comme suit :



L'élaboration de la stratégie d'investissement durable de SELENCIA Retraite s'est basée sur les jalons de celle de la CARAC, afin de répondre aux enjeux principaux suivants :

CONTRIBUER À UNE MEILLEURE GESTION DES RISQUES

Convaincue que le risque financier est intrinsèquement lié au risque extra-financier, SELENCIA Retraite mène une analyse des risques couvrant l'ensemble des classes d'actifs de son portefeuille, à savoir les obligations (d'entreprises et souveraines), les fonds collectifs (d'actifs cotés et non cotés) et l'immobilier détenu en direct.

SELENCIA Retraite intègre les risques ESG dans ses décisions d'investissement via l'application d'exclusions sectorielles. Également, elle réalise annuellement une analyse des controverses et de la performance extra-financière du portefeuille obligataire d'entreprises.

ANALYSER ET PRENDRE EN COMPTE DE MANIÈRE SPÉCIFIQUE LES ENJEUX DE CLIMAT ET DE BIODIVERSITÉ

Par la nature de ses activités et de ses investissements, et à l'instar de la CARAC, SELENCIA Retraite est concernée par la nature au travers du concept de double matérialité :

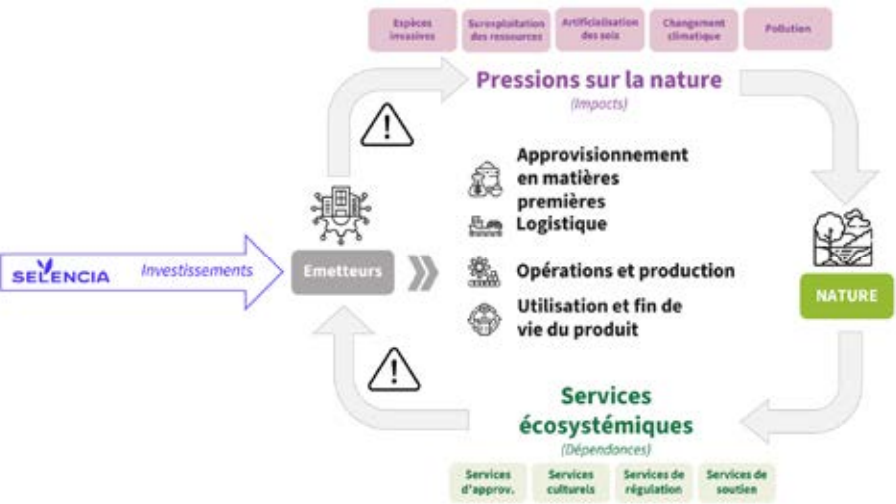
• Impact de la nature sur les activités d'investissement

Les émetteurs sont exposés à des risques **physiques** (sécheresses, montées des eaux, catastrophes naturelles...) et des **risques de transition** (évolution du mix énergétique, obsolescence de certains modes de transport, actifs échoués...). Les émetteurs peuvent également être dépendants d'un certain nombre d'écosystèmes dont la dégradation peut avoir des effets néfastes sur leurs modèles économiques et leur rentabilité.

• Impact des activités d'investissement sur la nature

SELENCIA Retraite investit dans des entreprises ayant des chaînes de valeur complexes pouvant impacter directement (ou indirectement) les écosystèmes. Ces impacts peuvent avoir des effets néfastes venant surenchérir les crises climatiques et nuire à la préservation de la biodiversité.

Figure 1 : Illustration de la relation entre les pressions sur la nature, les services écosystémiques et les activités d'investissement de SELENCIA Retraite



Face à ces enjeux, SELENCIA Retraite conduit des analyses approfondies relatives aux risques physiques et de transition, à la fois climatiques et de biodiversité, pesant sur son portefeuille (voir la section H de ce rapport).

A.3. ACTIFS DURABLES EN PORTEFEUILLE

DÉFINITION

Dans le cadre de la définition de la stratégie d'investissement durable, SELENCIA Retraite a précisé ce qu'elle considère comme actifs durables pour chaque classe d'actifs, en alignant sa définition avec celle de la CARAC.

En 2024, SELENCIA Retraite s'est fixé l'objectif d'investir au minimum 25% de ses placements Euro dans des actifs considérés comme durables à horizon 2030.

Les investissements suivants sont considérés comme « durables » au sens de SELENCIA et de la CARAC¹ :

- **Obligations :**
 - Les obligations vertes, sociales ou durables,
 - La part d'un actif considérée comme alignée à la Taxonomie européenne,
- **Fonds collectifs d'actifs :**
 - La part d'objectif minimum d'investissement durable des fonds classifiés Articles 8 et 9 au sens du Règlement SFDR,
- **Immobilier détenu en direct :**
 - Les actifs immobiliers considérés comme efficaces, justifiant un diagnostic de performance énergétique (DPE A et B),
 - Les bâtiments justifiant d'une performance environnementale qualifiée d'excellente par le biais de certains labels.

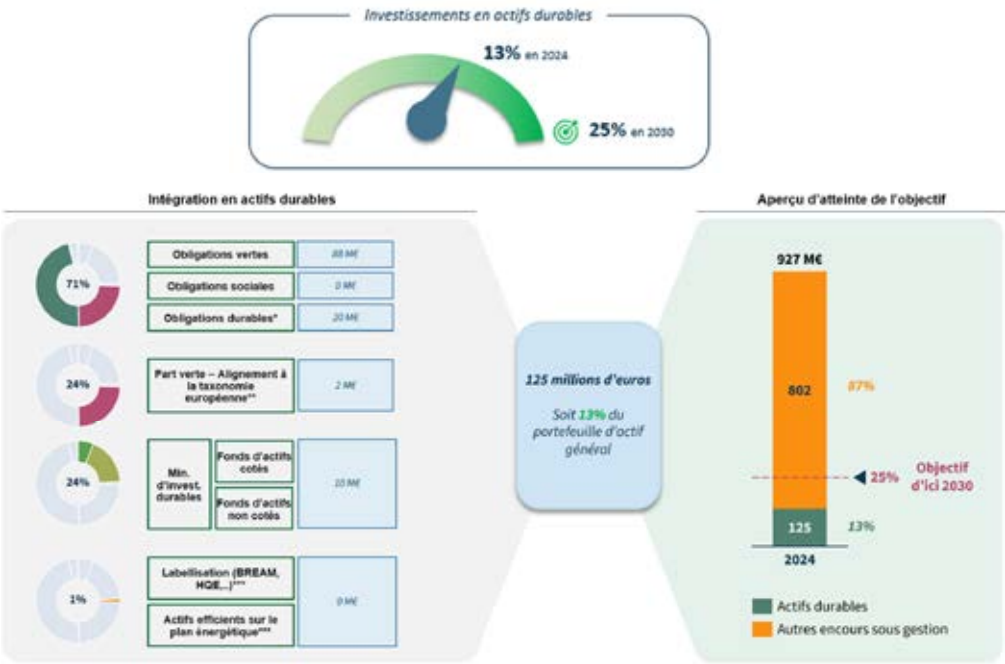
Cette approche structurée permet à SELENCIA Retraite de piloter de manière opérationnelle l'atteinte de ses objectifs quantitatifs, et l'année 2025 sera consacrée à leur mise application à travers le déploiement d'une feuille de route dédiée.

1 - Depuis 2022, la Carac a développé une méthodologie dédiée à la définition et l'intégration des actifs considérés comme durables. Cette méthodologie a été révisée en cohérence avec les meilleurs pratiques du marché et les exigences réglementaires et assure ainsi que les objectifs fixés sont alignés avec la vision du Groupe sur la durabilité. Cette méthodologie est celle considérée pour SELENCIA Retraite.

PÉRIMÈTRE DES PLACEMENTS EURO

Au 31 décembre 2024, SELENCIA Retraite comptabilise 125 millions d’euros d’actifs durables, tels que définis par SELENCIA et la CARAC, soit 13% des placements Euro.

Figure 2 : Aperçu des objectifs d’investissements en actifs durables pour les placements Euro



Notes : (*) Sustainable Bonds ; (**) pas de double comptage pour les obligations vertes durables alignées à la Taxonomie ; (***) pour le périmètre des actifs immobiliers détenus en direct. Sources : SELENCIA Retraite, INDEFI, données extra-financières.

L'intégration des fonds à travers leur minimum d'investissement durable est en ligne avec l'approche de la CARAC, souhaitant renforcer l'engagement envers l'ensemble des sociétés de gestion partenaires (voir la section F de ce rapport).



A.4. DÉMARCHE D'INTÉGRATION ESG POUR LES DIFFÉRENTES CLASSES D'ACTIFS

STRUCTURE DU PORTEFEUILLE ET PÉRIMÈTRE COUVERT

Au 31 décembre 2024, SELENCIA Retraite gère 927 millions d'euros au sein des placements Euro. Les investissements sont gérés en direct et de manière externalisée, soit via des mandats de gestion soit au travers de fonds. Selon la classe d'actifs, SELENCIA Retraite intègre des pratiques d'intégration ESG tout au long des différentes phases d'investissement.

Figure 3 : Pratiques d'intégration ESG par classe d'actifs du périmètre des placements Euro de SELENCIA Retraite



Note : (*) La politique d'exclusion se fait ex ante, c'est-à-dire avant la décision d'investissement, à la différence des autres suivis se faisant ex post. Sources : SELENCIA Retraite, INDEFI.

Les placements gérés en direct (hors filiales) sont minoritaires. Ces placements concernent l'immobilier détenu en direct et des produits structurés.

La majorité des investissements de SELENCIA Retraite sont gérés à travers des mandats confiés à des sociétés de gestion (notamment les obligations). Pour ces actifs, la décision d'investissement se base sur la sélection des gérants, qui doivent avoir les capacités de respecter les exclusions et règles établies par SELENCIA Retraite.

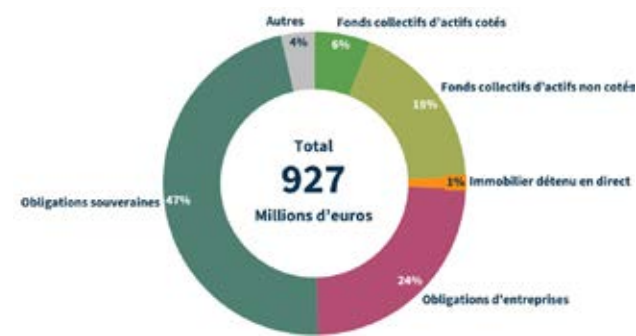
SELENCIA Retraite investit également dans une gamme variée d'actifs à travers des intermédiaires de gestion de manière indirecte (i.e., fonds collectifs). Parmi ceux-ci :

- Les fonds collectifs incluant des actifs non cotés, qui regroupent les placements en capital-investissement, en dette privée et en infrastructure ;
- Les fonds collectifs comprenant des actifs immobiliers ;
- Les fonds collectifs comprenant des actifs cotés, qui englobent une diversité d'instruments tels que des actions, des instruments monétaires et obligataires, ainsi que des produits alternatifs, structurés et convertibles.

Au 31 décembre 2024, la considération des critères ESG de SELENCIA Retraite couvre 95% des encours totaux. Cette couverture peut être ventilée de la manière suivante :

- Une couverture de 96% pour les placements Euro – les 4% restants (« Autres » dans le graphique ci-dessous) concernent des instruments financiers spécifiques (i.e., relatifs à la trésorerie et/ou à des produits dérivés), et pour lesquels les données ESG analysées ne sont pas pertinentes ;
- Une couverture de 92% pour les unités de compte – les 8% restants concernent des produits structurés et pour lesquels les données ESG analysées ne sont pas pertinentes.

Figure 4 : Figure X : Structure du portefeuille Euro de SELENCIA Retraite au 31 décembre 2024



Sources : SELENCIA Retraite, INDEFI.

Figure 5 : Structure des unités de compte de SELENCIA Retraite au 31 décembre 2024



Sources : SELENCIA Retraite, INDEFI.

La performance extra-financière est suivie par SELENCIA Retraite pour l'ensemble du portefeuille obligataire (placements Euro) ainsi que pour les fonds collectifs (placements Euro et unités de compte). L'ensemble des pourcentages affichés au sein du présent rapport est rapporté en montant investi par SELENCIA Retraite.

INTÉGRATION ESG SUR LE PORTEFEUILLE OBLIGATAIRE

Politique d'exclusion appliquée au portefeuille obligataire

En 2024, la liste d'exclusion de SELENCIA Retraite provenait de la liste reçue par Ageas, ancien actionnaire de SELENCIA Retraite, datant de 2023. En 2025, l'objectif est d'assurer la transition et de mettre en œuvre les outils nécessaires pour aligner progressivement la politique d'exclusion des placements Euro avec celle de la CARAC, afin de se conformer pleinement à cette dernière.

Les exclusions relatives aux nouveaux investissements portent sur les critères suivants :

Figure 6 : Thématiques couvertes par la politique d'exclusion de la CARAC



Sources : CARAC, SELENCIA Retraite, INDEFI, données extra-financières ISS.

Alignement du portefeuille de SELENCIA Retraite sur le périmètre obligataire d'entreprises :

L'ensemble des titres en portefeuille obligataire d'entreprises respecte la politique d'exclusion sur le charbon de la CARAC, à l'exception d'une entreprise qui tire 12,8% de son chiffre d'affaires de la production de charbon par l'extraction minière. Néanmoins, elle représente 1% du portefeuille d'obligations d'entreprises.

L'analyse des exclusions des entreprises dans la production d'hydrocarbures non-conventionnels n'a pas pu être réalisée en 2024 à cause d'un manque de données. Cette analyse pourra être réalisée en 2025 en obtenant l'accès aux données nécessaires sur la plateforme extra-financière ISS.

Concernant les engagements sociaux, l'ensemble des titres au sein du portefeuille obligataire d'entreprises de SELENCIA Retraite respecte la politique d'exclusion.

PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE DU PORTEFEUILLE OBLIGATAIRE

Note ESG du portefeuille obligataire

Depuis 2023, SELENCIA Retraite analyse annuellement la performance extra-financière de son portefeuille obligataire. Pour cela, elle s'appuie notamment sur les notes fournies par l'agence de notation extra-financière ISS qui analyse un ensemble de critères permettant d'évaluer la maturité d'un émetteur sur toutes les dimensions de l'analyse ESG. La notation proposée se décline au travers d'une note comprise entre 0 et 100, avec les seuils suivants :

- Performance médiocre : [0 – 24,9],
- Performance moyenne : [25 – 49,9],
- Performance bonne : [50 – 74,9],
- Performance excellente : [75 – 100].

Cette méthodologie est appliquée au niveau du (i) portefeuille obligataire consolidé, du (ii) portefeuille obligataire d'entreprises et du (iii) portefeuille obligataire souverain.

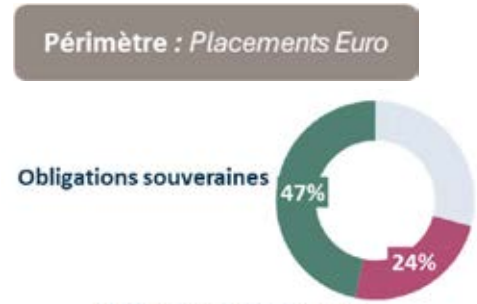
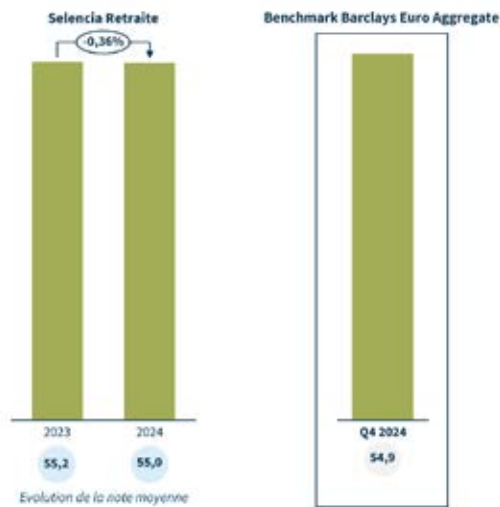
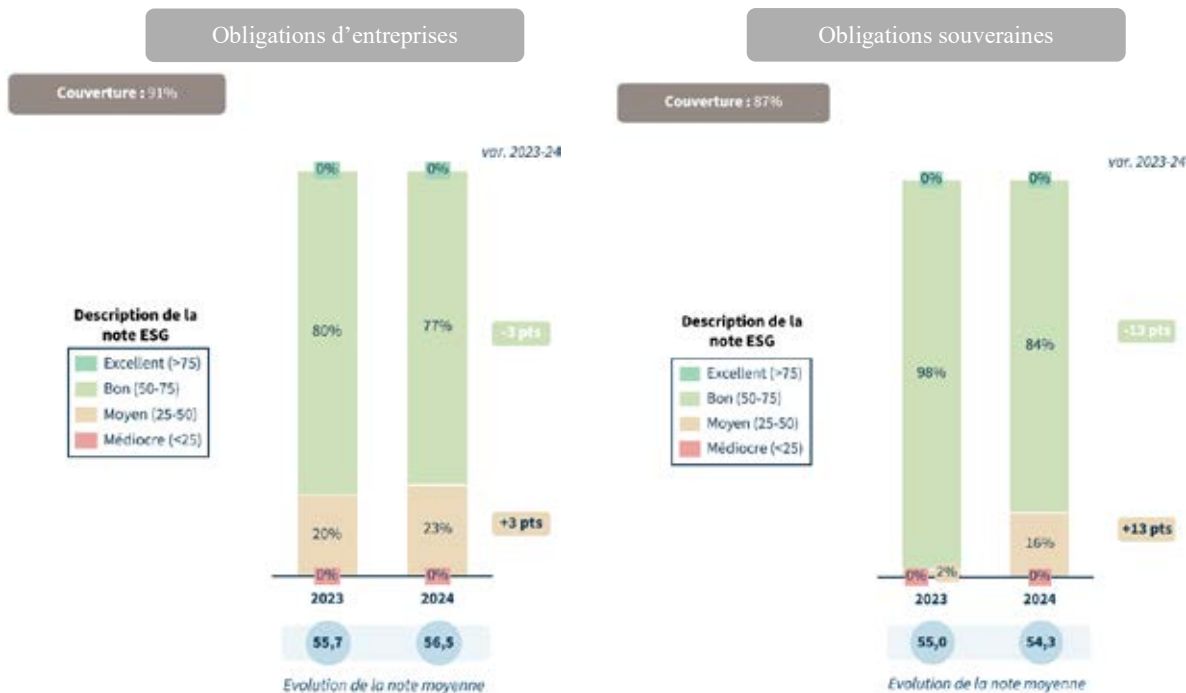


Figure 7 : Evolution de la note ESG du portefeuille obligataire de SELENCIA Retraite au 31 décembre 2024 et comparaison avec son indice de référence, Barclays Euro Aggregate



Sources : SELENCIA Retraite, INDEFI, données extra-financières ISS.

Figure 8 : Evolution de la note ESG des portefeuilles obligataires d'entreprises et souverain au 31 décembre 2024



Sources : SELENCIA Retraite, INDEFI, données extra-financières ISS.

Depuis 2023, la note ESG du portefeuille obligataire d'entreprises de SELENCIA s'est améliorée (+0,8 point), portée par une augmentation générale des notes ESG parmi la catégorie « bon » des obligations d'entreprises du portefeuille.

En 2024, la note ESG du portefeuille obligataire souverain de SELENCIA a légèrement diminué (-0,7 point). L'augmentation du nombre d'émetteurs considérés comme « moyens » s'explique notamment par la baisse des notes des Etats français (-1,1 point) et italien (-0,4 point).

Score de controverses du portefeuille obligataire
Obligations d'entreprises

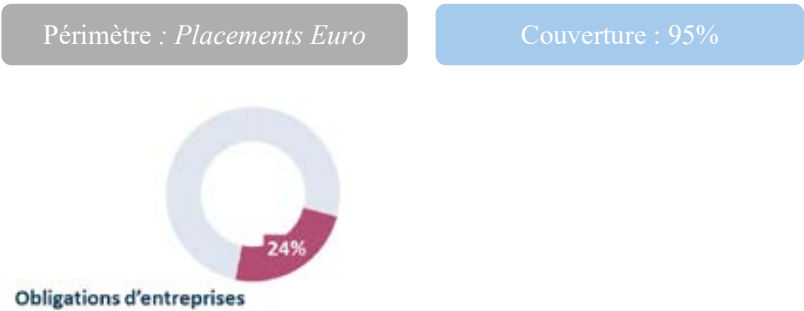
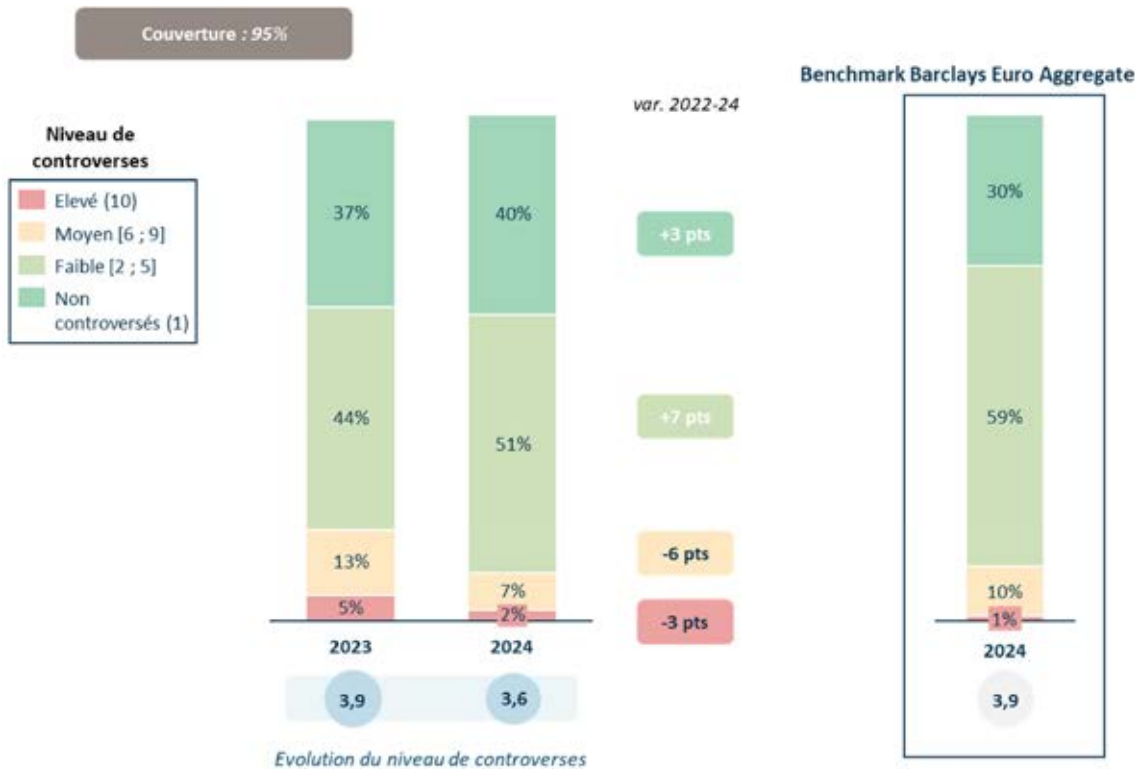


Figure 9 : Analyse des scores de controverse du portefeuille obligataire d'entreprises de SELENCIA Retraite au 31 décembre 2024 et comparaison avec son indice de référence, le Barclays Euro Aggregate



Sources : SELENCIA Retraite, INDEFI, données extra-financières ISS.

En 2024, SELENCIA Retraite poursuit le suivi des scores de controverse ESG au sein du portefeuille d'obligations d'entreprises. Cette démarche inclut l'appréciation de l'intensité des controverses, le degré de participation des entreprises impliquées et les actions correctrices engagées. L'évaluation de ces controverses s'appuie sur les données initiales fournies par ISS, enrichies par un examen approfondi afin d'affiner la compréhension des enjeux ESG.

INTÉGRATION ESG SUR LE PORTEFEUILLE DES FONDS COLLECTIFS D'ACTIFS COTÉS ET NON COTÉS

Politique d'exclusion appliquée au portefeuille des fonds collectifs d'actifs cotés et non cotés

Pour les nouveaux investissements, SELENCIA Retraite s'assure que les exclusions des sociétés de gestion partenaires soient a minima aussi engageantes que celles qu'elle a définies au niveau des investissements en obligations d'entreprises.

Alignement du portefeuille de SELENCIA Retraite sur le périmètre des fonds collectifs :

En 2024, SELENCIA Retraite n'a pas instauré de processus de contrôle des listes d'exclusion des sociétés de gestion partenaires. L'objectif est de le mettre en place à partir de 2025.

La politique d'exclusion de la CARAC inclut également des critères spécifiques concernant l'immobilier détenu en direct. Cependant, en raison de la part minime de cette classe d'actifs dans le portefeuille de SELENCIA Retraite, elle n'a pour le moment pas été prise en compte.

PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE DU PORTEFEUILLE DES FONDS COLLECTIFS D'ACTIFS COTÉS ET NON COTÉS

SELENCIA Retraite effectue quatre analyses complémentaires portant sur l'intégration des critères de durabilité de ses investissements indirects, portant à la fois sur les sociétés de gestion mais également au niveau des fonds collectifs :

- 1. Une évaluation de la notation de performance des fonds collectifs en matière de développement durable, selon les données de Morningstar ;
- 2. Une étude sur les fonds collectifs ayant une labellisation extra-financière (i.e., ISR) ;
- 3. Une analyse relative aux classifications des fonds collectifs investis selon le Règlement SFDR.

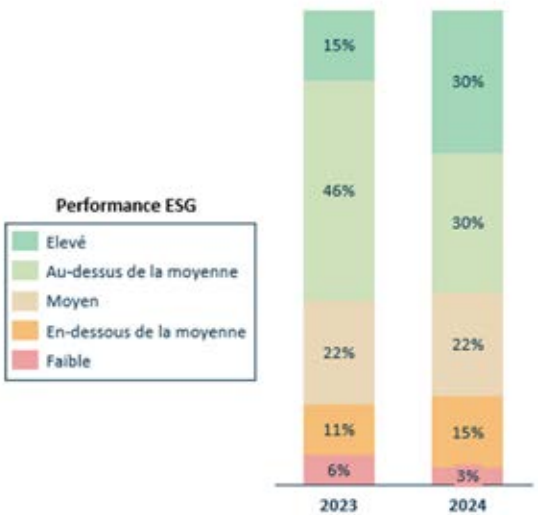
Les résultats de ces analyses sont présentés ci-dessous.

Performance ESG des fonds collectifs d'actifs cotés et non cotés selon Morningstar
Fonds collectifs d'actifs cotés



Selon la méthodologie propriétaire de Morningstar, les fonds collectifs reçoivent une notation ESG sur une échelle allant de « faible » correspondant à 1 globe, à « élevé » représentée par 5 globes. La notation « Morningstar Sustainability Rating » est une mesure de la qualité de gestion des risques et opportunités ESG des entreprises dans lesquelles un fonds est investi, relativement à d'autres fonds.

Figure 10 : Evolution de la distribution de la performance ESG des fonds collectifs, placements Euro et unités de compte confondus



Sources : SELENCIA Retraite, INDEFI, données extra-financière Morningstar.

Les fonds collectifs investis par SELENCIA Retraite affichent une performance ESG supérieure à la moyenne du marché, marquée par une hausse de 15 points de la part des fonds à performance « élevée » et une baisse de 3 points de ceux considérés comme ayant une performance ESG « faible » par Morningstar.

Labellisation des fonds collectifs d'actifs cotés et non cotés
SELENCIA Retraite analyse annuellement la labellisation des fonds dans lesquels elle investit, aussi bien pour les fonds des placements Euro que pour ceux des unités de compte.

Au 31 décembre 2024, 21% des fonds des placements Euro avaient une labellisation extra-financière, ainsi que 21% des fonds des unités de compte.

Fonds collectifs d'actifs cotés et non cotés

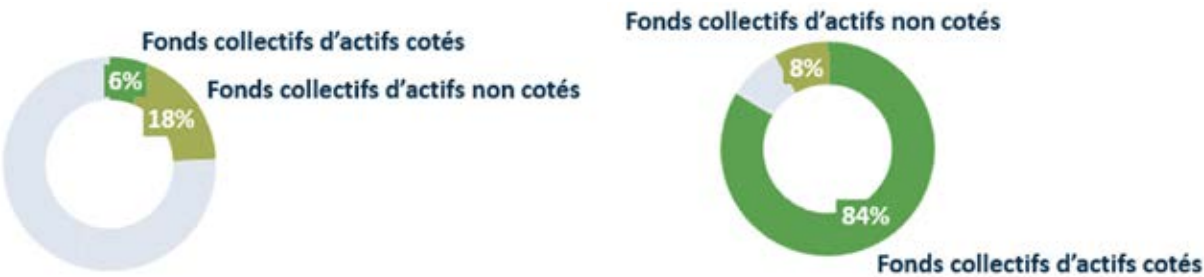
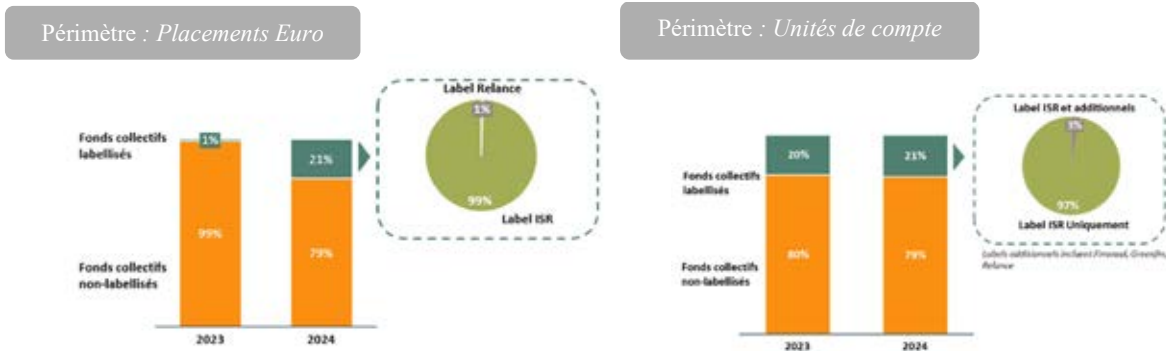
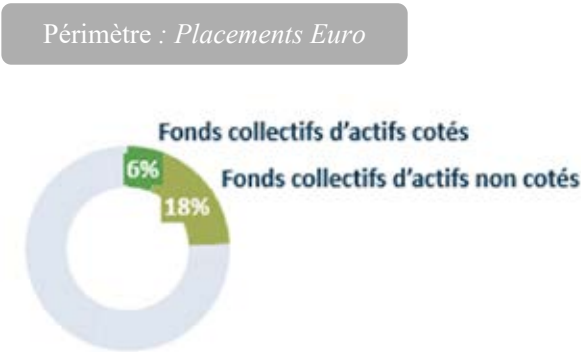


Figure 11 : Distribution des fonds collectifs labellisés

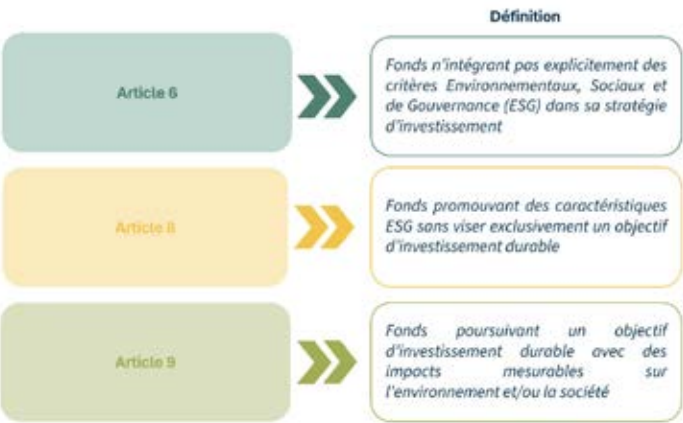


Sources : SELENCIA Retraite, INDEFI.



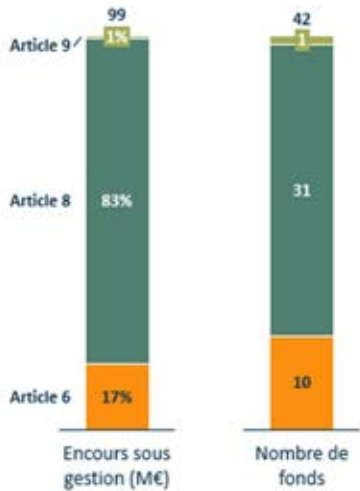
SELENCIA Retraite recense à travers un suivi granulaire l'ensemble des investissements au sein de fonds collectifs conformément au règlement UE 2019/2088 SFDR ou Disclosure entré en vigueur le 10 mars 2021.

Figure 12 : Description de la classification SFDR



Source : INDEFI.

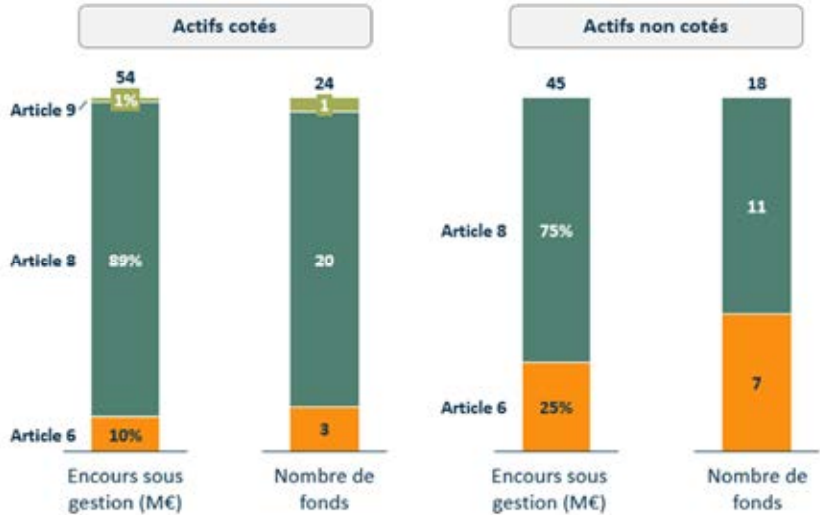
Figure 13 : Répartition des classifications SFDR au niveau des fonds des placements Euro de SELENCIA Retraite au 31 décembre 2024



Sources : SELENCIA Retraite, INDEFI.

Le détail de la classification SFDR des fonds par sous-jacent est présenté ci-dessous.

Figure 14 : Répartition des classifications SFDR au niveau des fonds des placements Euro par type de sous-jacent au 31 décembre 2024



Sources : SELENCIA Retraite, INDEFI, données extra-financières ISS.

Fonds collectifs d'actifs cotés et non cotés

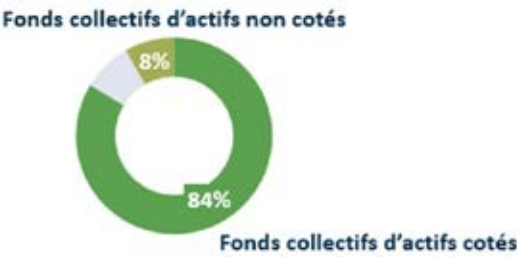
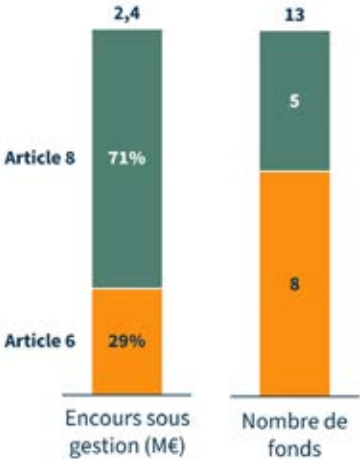
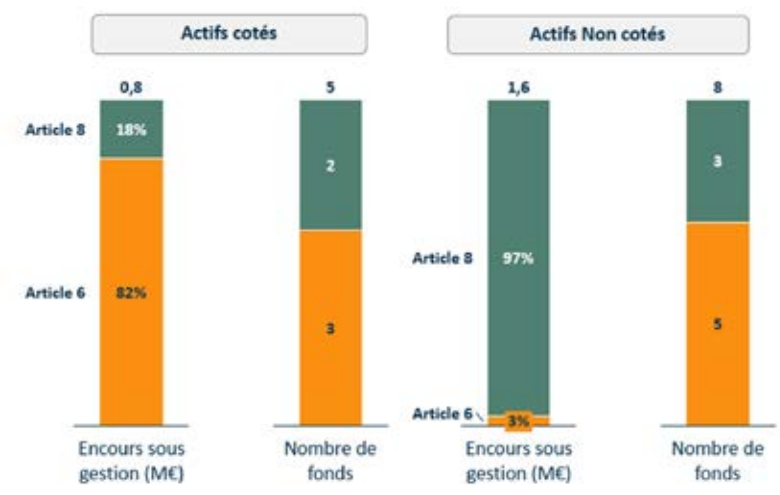


Figure 15 : Répartition des classifications SFDR au niveau des fonds des unités de compte de SELENCIA Retraite au 31 décembre 2024



Sources : SELENCIA Retraite, INDEFI, données extra-financières ISS.

Figure 16 : Répartition des classifications SFDR au niveau des fonds des unités de compte par type de sous-jacent au 31 décembre 2024



Sources : SELENCIA Retraite, INDEFI, données extra-financières ISS.



B. MOYENS INTERNES DÉPLOYÉS PAR SELENCIA RETRAITE

SELENCIA Retraite est engagé dans une démarche active de durabilité qui mobilise l'ensemble de ses équipes : direction générale, direction financière, direction technique et produits, direction juridique, fonctions audit, risques et conformité mais aussi direction des ressources humaines et direction informatique, et sous la coordination du Secrétariat Général.

Les équipes de SELENCIA interagissent avec leurs collègues des filiales de SELENCIA : SELENCIA Retraite, SELENCIA Patrimoine et SELENCIA Services, ainsi que avec sa société mère La CARAC, dans le souci constant d'une meilleure efficacité : partage d'informations, groupes de travail ...

Depuis 2021, une veille permanente sur ce sujet a été mise en place par la direction juridique afin d'informer et de mobiliser les collaborateurs et s'agissant d'un sujet très transverse, des réflexions ont été entamées sur la meilleure gouvernance à mettre en place pour faire rayonner la culture de la durabilité dans l'entreprise.

Ces réflexions ont abouti à la création du comité ESG dans le courant de l'année 2022 au niveau de SELENCIA et ses filiales, répondant directement du Directeur Général de SELENCIA, et qui présente son plan d'action au conseil d'administration, ce qui souligne l'engagement de l'entreprise et l'importance qu'elle accorde aux aspects ESG.

Ce comité est composé des membres du Management Committee, des Responsables des fonctions clé Conformité, Actuariat, Risque et Audit et des responsables des fonctions directement impactées et son rôle est le suivant :

- Définition des actions à mener par les différents comités de SELENCIA et les Directions opérationnelles des différentes entités de SELENCIA et ses filiales,
- Suivi de l'état d'avancement des différentes actions identifiées par chantier / comité / direction,
- Coordination entre les différents chantiers,
- Validation des rapports ESG,
- Evaluation de l'état d'avancement par rapport aux orientations stratégiques,
- Reporting de l'état d'avancement du chantier ESG auprès des conseils d'administration de SELENCIA et de ses filiales.

Les sujets liés à la durabilité seront intégrés aux compétences du Comité d'Audit, comité statutaire émanant du Conseil d'Administration, dans un souci d'amélioration constante de la qualité et de l'efficacité de la gouvernance.

Le Conseil d'administration exerce un rôle majeur dans le contrôle et la supervision de la gestion de l'entreprise. Conformément aux statuts, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité et veille à leur mise en œuvre par la Direction générale en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux. La gouvernance en matière de durabilité de SELENCIA sera progressivement redéfinie dans le cadre de l'intégration dans le groupe Carac.



D'autre part, considérant que le développement durable concerne et impacte la totalité des directions métiers, SELENCIA a décidé de ne pas se doter d'une direction dédiée au développement durable. A titre d'exemple, l'année 2024 a vu la poursuite des travaux sur la durabilité par les différentes directions de SELENCIA :

- Direction technique et produits : travail avec les sociétés de gestion pour le référencement d'unités de compte relevant de l'article 8 et de l'article 9 du règlement SFDR, travaux de réflexion sur la classification du fonds en euros, révision des marches cibles pour notamment prendre en compte la durabilité, etc ;
- Risk management : modélisation des risques de durabilité et réalisation des test prévus par les régulateurs français et britanniques
- Direction financière : travail avec les sociétés dépositaires des mandats de gestion pour s'assurer du respect des principes guidant les investissements de la société, etc
- Direction juridique et conformité: participation aux groupes de travail avec la CARAC sur la CSRD, veille juridique à destination des opérationnels, et coordination sur les sujets de durabilité et le prestataire South Pole, révision des marches cibles pour notamment prendre en compte la durabilité, etc,
- Direction des systèmes d'information : mise en place d'actions concrètes pour réduire l'impact environnemental de la société, etc ;
- Direction des ressources humaines : formations et sensibilisations à tous les collaborateurs.

Par ailleurs, et afin d'être en mesure de suivre ses indicateurs de durabilité pour ses placements financiers, SELENCIA dispose de licences ISS Global Access de Sustainalytics et de licences Morningstar Direct de Morningstar.

De plus, SELENCIA a mandaté la société South Pole, qui vient aux droits de la société CO2LOGIC, en 2024 afin de poursuivre la démarche entamée depuis plusieurs années, avec la société CO2Logic pour la mesure des émissions de CO2 et ce afin de poursuivre notre effort de réduction des émissions.

Enfin SELENCIA, la maison mère, effectue chaque année une déclaration auprès de l'organisme CITEO qui indique que le bilan d'impact environnemental au regard des papiers pour l'année 2024 est le suivant : 12.275 tonnes déclarées avec une contribution de 1 063.75 euros pour les mises en marché 2024.



C. DÉMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG AU NIVEAU DE LA GOUVERNANCE

Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance, notamment des organes d'administration, de surveillance et de direction, en matière de prise de décision relatives à l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la politique et la stratégie d'investissement de l'entité et des entités que cette dernière contrôle le cas échéant.

Les principes de gouvernance sont déclinés dans la Charte de gouvernance. SELENCIA Retraite est gouverné par un Conseil d'administration dont les membres présentent une diversité de compétences et d'expériences acquises tout long de leur parcours professionnel. En accord avec la réglementation en vigueur, les membres du Conseil d'administration et les dirigeants effectifs disposent, à tout moment, de l'honorabilité, des connaissances, des compétences, de l'expérience et du temps nécessaire au bon exercice de leurs fonctions.

La gouvernance est duale, partagée entre un Président du Conseil d'administration et un Directeur général, lequel est secondé par un directeur général adjoint. L'organisation s'appuie sur des comités, certains transverses, communs à toutes les entités, qui permettent de s'assurer d'une bonne gouvernance.

Les instances de gouvernance de la Société bénéficient d'un suivi régulier des développements de la réglementation et des conséquences concrètes de celle-ci sur l'activité de l'entreprise ce qui leur permet de prendre les décisions requises en connaissance de cause.

Les membres des instances disposent des compétences requises afin de comprendre et d'appréhender au mieux les enjeux climatiques, sociétaux et de gouvernance, et les évolutions de la société pour permettre de stimuler l'accumulation d'expertise au plus haut niveau de l'organisation.

La création d'un comité spécifique ESG, fait suite à la volonté de la Direction Générale de placer la durabilité au centre des priorités et des actions de SELENCIA et de ses filiales et de mettre en exergue la dimension ESG au sein de tous les niveaux de l'activité de la société.

Le Conseil d'administration contrôle la mise en œuvre de cette stratégie en validant les orientations de la société sur les enjeux énergie climat en s'appuyant sur les travaux du comité ESG. Le Conseil d'administration par le biais de la Direction Générale met en œuvre les moyens aux fins d'identifier et de cartographier les différents enjeux, en priorisant les décisions susceptibles d'avoir une incidence sur ces problématiques. Le présent rapport est présenté au Conseil d'administration annuellement.

Inclusion, conformément dans les politiques de rémunération des informations sur la manière dont ces politiques sont adaptées à l'intégration des risques en matière de durabilité

La rémunération des collaborateurs prend en compte des critères durabilité :

- Des objectifs communs sont prévus dans notre accord d'intéressement,
- Des critères RSE ont été ajoutés pour la part variable des commerciaux,
- Au titre de l'année 2024 un objectif collectif ESG a été fixé aux collaborateurs de classe 6.2 et 7.1.

Intégration des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le règlement interne du conseil d'administration ou de surveillance de l'entité

La charte de gouvernance de la société a été revue notamment afin d'intégrer le comité ESG, lequel mettra au cœur de la stratégie de l'entreprise les enjeux ESG.

Suite au changement d'actionnaire, cette charte est en cours de revue afin de prendre en compte les éventuelles adaptations dans le groupe, afin de tenir compte des ambitions en matière de durabilité du nouvel actionnaire, Carac.

D. STRATÉGIE D'ENGAGEMENT AUPRÈS DES ÉMETTEURS OU VIS-À-VIS DES SOCIÉTÉS DE GESTION

D.1. STRATÉGIE D'ENGAGEMENT

INVESTISSEMENTS VIA LES MANDATS ET LES FONDS COLLECTIFS

Périmètre : Euro + UC

Couverture : 100%



Sur le périmètre des investissements dont la gestion est externalisée auprès de sociétés de gestion, SELENCIA Retraite favorise les sociétés de gestion signataires des Principes d'Investissement Responsable des Nations Unies (UNPRI). Dans le cadre de cette approche, les sociétés de gestion signataires doivent publier les efforts réalisés en termes d'engagement ESG.

A défaut d'être signataire des UNPRI, SELENCIA Retraite requiert des sociétés de gestion qu'elles aient une politique d'investissement intégrant des critères ESG. Cette règle s'applique aux investissements délégués des placements Euro ainsi qu'à ceux libellés en unités de compte.

A l'avenir, SELENCIA Retraite sera encore plus exigeante quant à la performance ESG de ses sociétés de gestion partenaires et des fonds investis, en raison du renforcement significatif de sa politique d'investissement durable cette année.

Pour certains fonds collectifs investis dans des actifs non cotés, SELENCIA Retraite est représentée au sein des Conseils de Surveillance, ce qui lui permet de mettre en avant sa vision concernant les enjeux de durabilité.

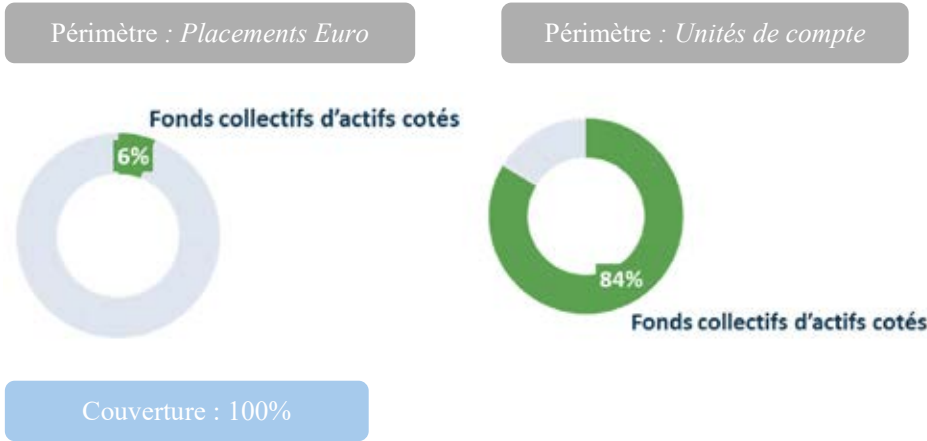
D.2. POLITIQUE DE VOTE

INVESTISSEMENTS EN ACTIONS DÉTENUES EN DIRECT

Hormis les détentions intra-groupe, SELENCIA Retraite ne détient pas d'actions en direct au sein des placements Euro. Au travers de ses placements en unités de compte, SELENCIA détient des actions en direct de manière marginale (0,6% du portefeuille des unités de compte).

Étant donné la très faible exposition des portefeuilles à des actions détenues en direct, la définition et la mise en place d'une politique de vote n'est pas pertinente pour un acteur tel que SELENCIA Retraite. Ainsi, SELENCIA Retraite n'a pas défini de politique concernant sa participation aux assemblées générales.

INVESTISSEMENTS EN ACTIONS AU SEIN DE FONDS COLLECTIFS



Sur le périmètre des investissements en actions détenues via des fonds collectifs (environ 10,1% des placements Euro et unités de compte confondus), SELENCIA Retraite laisse à la société de gestion la liberté d'appliquer sa propre politique de vote.



E. TAXONOMIE EUROPÉENNE ET COMBUSTIBLES FOSSILES

Périmètre : Placements Euro

Depuis 2022, SELENCIA Retraite analyse annuellement le taux d'éligibilité et d'alignement à la Taxonomie européenne (EU 2020/852) des placements Euro, en se basant sur les données extra-financières ISS.

Figure 17 : Explication de la Taxonomie européenne



Sources : INDEFI, Commission européenne.

L'analyse d'éligibilité et d'alignement à la Taxonomie européenne inclut l'ensemble des classes d'actifs du portefeuille détenu par SELENCIA Retraite, sur l'actif général et les unités de compte, à l'exception des obligations souveraines exclues de l'analyse car considérées comme non pertinentes. Le taux de couverture de l'analyse est de 66%, les obligations souveraines couvrant 34% du portefeuille total (actif général et unités de compte confondus) de SELENCIA Retraite.

Au 31 décembre 2024, le taux d'éligibilité à la Taxonomie européenne était de 4,5% et le taux d'alignement était de 0,7%, selon les données extra-financière ISS.



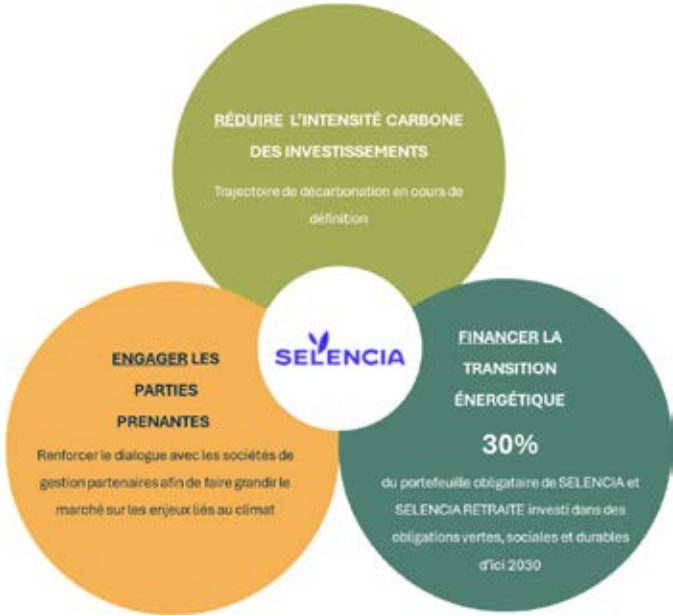
F. STRATÉGIE
D'ALIGNEMENT
AVEC LES
OBJECTIFS
INTERNATIONAUX
DE L'ACCORD
DE PARIS

Le changement climatique, marqueur de l'entrée dans une nouvelle ère environnementale, se matérialise de manière distincte selon les territoires. Chaque territoire est confronté à des défis spécifiques en fonction de sa géographie, de ses ressources et de son niveau de résilience. Ces impacts, qu'ils soient liés aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la montée du niveau des océans ou à l'intensification des risques environnementaux, posent des défis majeurs et urgents. **La gestion de ces enjeux devient ainsi essentielle pour assurer la résilience de la société face aux transitions.**

Conscient de sa responsabilité dans l'accompagnement des transformations sociétales grâce à ses investissements, SELENCIA Retraite souhaite, au travers de sa stratégie d'investissement durable, s'engager pour le climat et contribuer à l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris².

- SELENCIA Retraite s'appuie sur trois piliers, Réduire, Financer et Engager pour bâtir sa stratégie Climat :
- Dans le cadre du pilier **Réduire**, SELENCIA Retraite souhaite définir une **trajectoire de décarbonation**, incluant un objectif quantitatif sur le portefeuille obligataire d'entreprises.
 - Pour le pilier **Financer**, SELENCIA et SELENCIA Retraite ont défini un objectif de **30% d'investissement de leur portefeuille obligataire consolidé** (d'entreprises et souverain) **dans des obligations vertes, sociales et durables d'ici 2030**, les obligations vertes participant directement au financement de la transition énergétique.
 - En vertu de son pilier **Engager**, SELENCIA Retraite souhaite engager le **dialogue avec ses sociétés de gestion partenaires**, afin de participer à la montée en maturité du marché sur les enjeux liés au climat.gestion partenaires, afin de participer à la montée en maturité du marché sur les enjeux liés au climat.

Figure 18 : Définition de la stratégie Climat de SELENCIA Retraite



Sources : SELENCIA Retraite, INDEFI.

2 - Maintenir « l'augmentation de la température moyenne mondiale bien en dessous de 2°C au-dessus des niveaux préindustriels » et de poursuivre les efforts « pour limiter l'augmentation de la température à 1,5°C au-dessus des niveaux préindustriels. », à l'horizon 2100, selon l'United Nations Climate Change.

F.1. RÉDUIRE L'INTENSITÉ CARBONE DES INVESTISSEMENTS

SELENCIA Retraite assure annuellement le suivi de différents indicateurs clés, qui serviront notamment de base à la définition d'une stratégie de décarbonation (scopes 1, 2 et 3).

Obligations d'entreprises

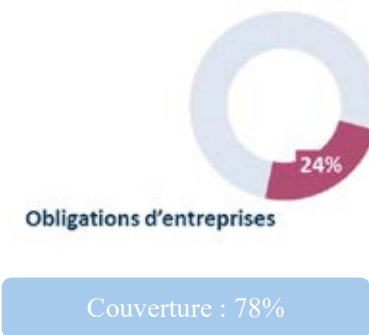
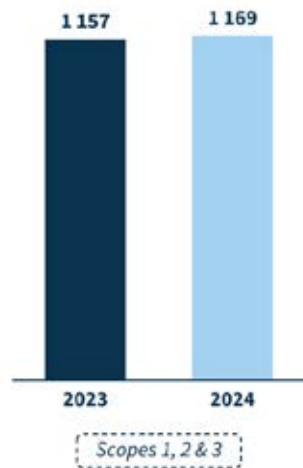
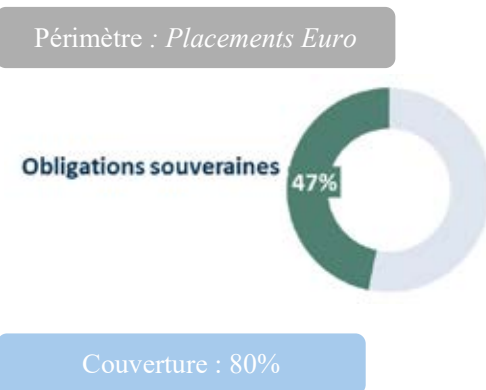


Figure 19 : Évolution de l'intensité carbone pondérée du portefeuille obligataire d'entreprises (tCO2eq/M€CA)



Sources : SELENCIA Retraite, INDEFI, base de données extra-financières ISS.

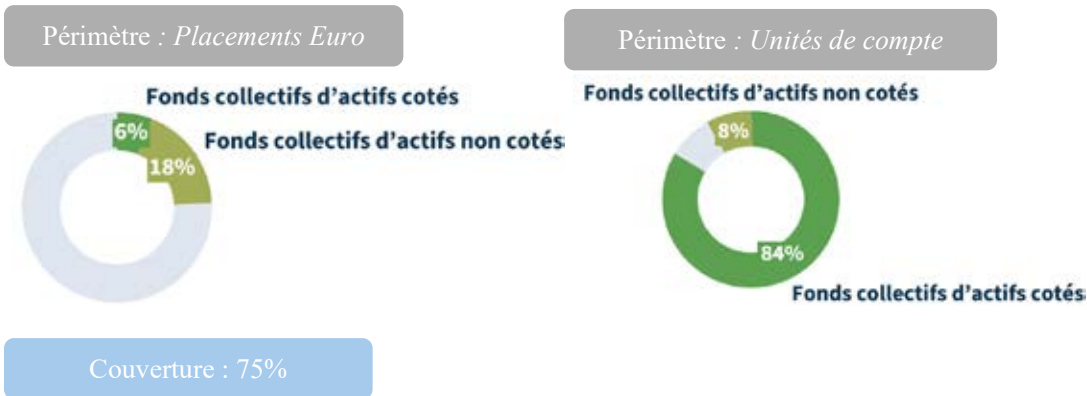
Obligations souveraines



L'intensité carbone des entités souveraines – spécifiquement l'intensité de production (exprimée en tonnes d'équivalent CO₂ par million d'euros de PIB) qui englobe les émissions de production, ainsi que les scopes 2 et 3 par million d'euros de PIB – du portefeuille obligataire souverain de SELENCIA Retraite a été de 207 tCO2eq/M€PIB en 2024.

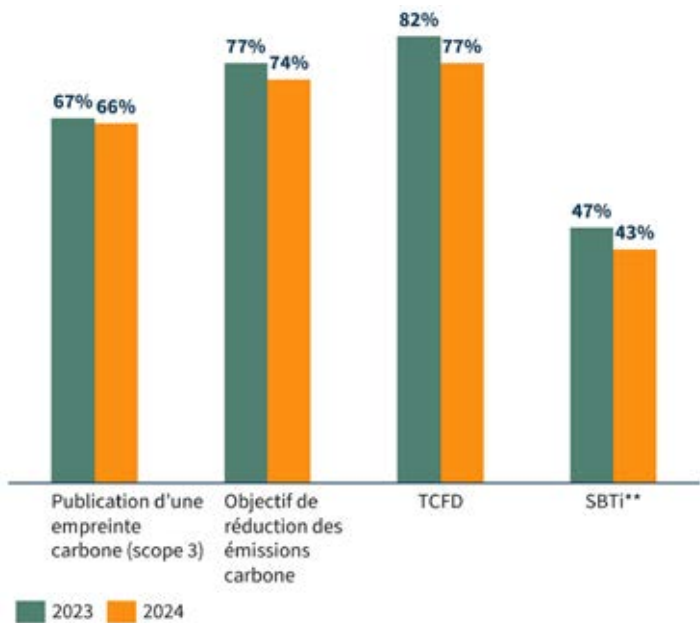
L'évolution de cette intensité d'émission ne peut pas encore être évaluée car cette analyse n'a pas été réalisée l'année dernière pour les obligations souveraines. Cependant, SELENCIA Retraite sera en mesure de montrer l'évolution par la suite.

Fonds collectifs d'actifs non cotés, fonds collectifs d'actifs cotés



SELENCIA Retraite veille à ce que les sociétés de gestion partenaires aient des pratiques extra-financières matures. L'analyse des pratiques des sociétés de gestion porte sur les 30 sociétés de gestion les plus importantes du portefeuille en termes d'encours, couvrant 75% des fonds collectifs, placements Euro et unités de compte confondus. Chaque année, SELENCIA Retraite évalue leurs engagements et actions en matière de climat.

Figure 20 : Illustration des initiatives en matière de climat des sociétés de gestion partenaires des placements Euro et des unités de compte*



Notes : (*) Les pourcentages sont rapportés en montant investi ; (**) Les sociétés de gestion spécialisées en immobilier ont été exclues du périmètre de l'analyse SBTi, cette initiative n'étant pas pertinente pour ce type d'acteurs. Sources : SELENCIA Retraite, INDEFI, Rapports LEC 29 des sociétés de gestion, Climate Transparency Hub, TCFD.

SELENCIA Retraite suit également de près l'engagement de ses sociétés de gestion partenaires dans des initiatives de place dédiées aux enjeux climatiques, telles que Net Zero Asset Manager, Climate Action 100+ et l'initiative Climat International.

Figure 21 : Illustration des initiatives en matière de climat des sociétés de gestion partenaires des placements Euro et des unités de compte



Sources : SELENCIA Retraite, INDEFI, Climate Transparency Hub.

Immobilier détenu en direct



Sources : SELENCIA Retraite, INDEFI, l'énergie 2024.

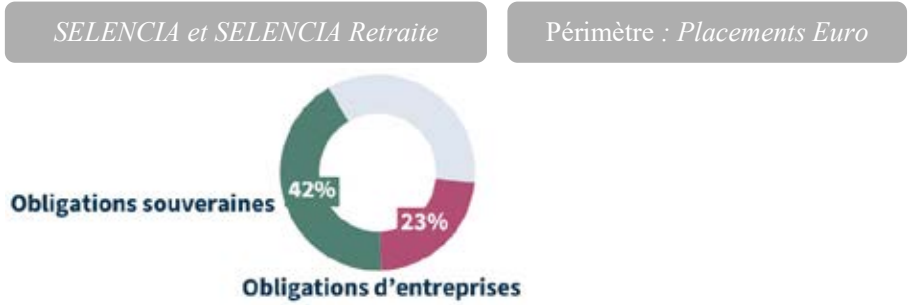
Une étude de performance énergétique de son actif immobilier détenu en direct a été réalisée depuis 2022 par SELENCIA Retraite. L'actif, localisé en région parisienne, à Boulogne-Billancourt, a été classé E pour sa consommation d'énergie³ et classé C pour ses émissions de CO₂⁴, sur une échelle de performance allant de A – le plus performant – à G – le moins performant. Par ailleurs, un diagnostic approfondi a été réalisé en vue de potentielles mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique et d'émissions de CO₂ du bâtiment.

Depuis cette année, la société mère de SELENCIA et SELENCIA Retraite, la CARAC, a confié à Aream⁵, une mission dédiée à l'accompagnement du suivi et de l'analyse des performances extra-financières de son portefeuille immobilier. SELENCIA Retraite bénéficiera de cette collaboration pour la priorisation d'une rénovation énergétique de son actif immobilier, qui favorisera notamment l'utilisation de matériaux durables et de technologies innovantes.

3 - Résultat de la Simulation énergétique dynamique (SED).
4 - Résultat de la Simulation thermique réglementaire (STR).
5 - Société de gestion spécialisée dans les actifs immobiliers et le private equity.

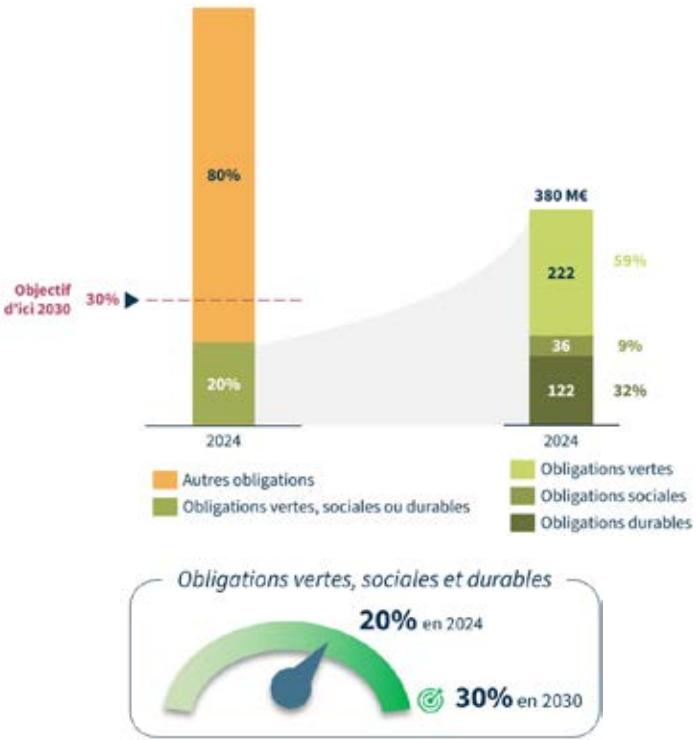
F.2. FINANCER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Obligations



Dans le cadre de l'élaboration de la stratégie d'investissement durable cette année, SELENCIA et SELENCIA Retraite s'engagent à soutenir la transition énergétique à travers leurs investissements et notamment de consacrer au moins 30% de leur portefeuille obligataire consolidé aux obligations durables (i.e., obligations vertes, sociales et durables).

Figure 22 : Part d'obligations vertes, sociales ou durables dans le portefeuille obligataire consolidé de SELENCIA et SELENCIA Retraite



Sources : SELENCIA, SELENCIA Retraite, INDEFI.

Au 31 décembre 2024, SELENCIA et SELENCIA Retraite détiennent 380 millions d'euros d'obligations vertes, sociales et durables, soit 20% du portefeuille obligataire consolidé. 96 millions d'euros (soit 25%) proviennent d'obligations d'entreprises et 284 millions d'euros (soit 75%) d'obligations souveraines.

Sur le portefeuille obligataire de SELENCIA Retraite, 16% sont investis dans des obligations vertes ou durables. Si SELENCIA Retraite n'investit pas encore dans des obligations sociales, elle ambitionne de le faire dans les prochaines années.

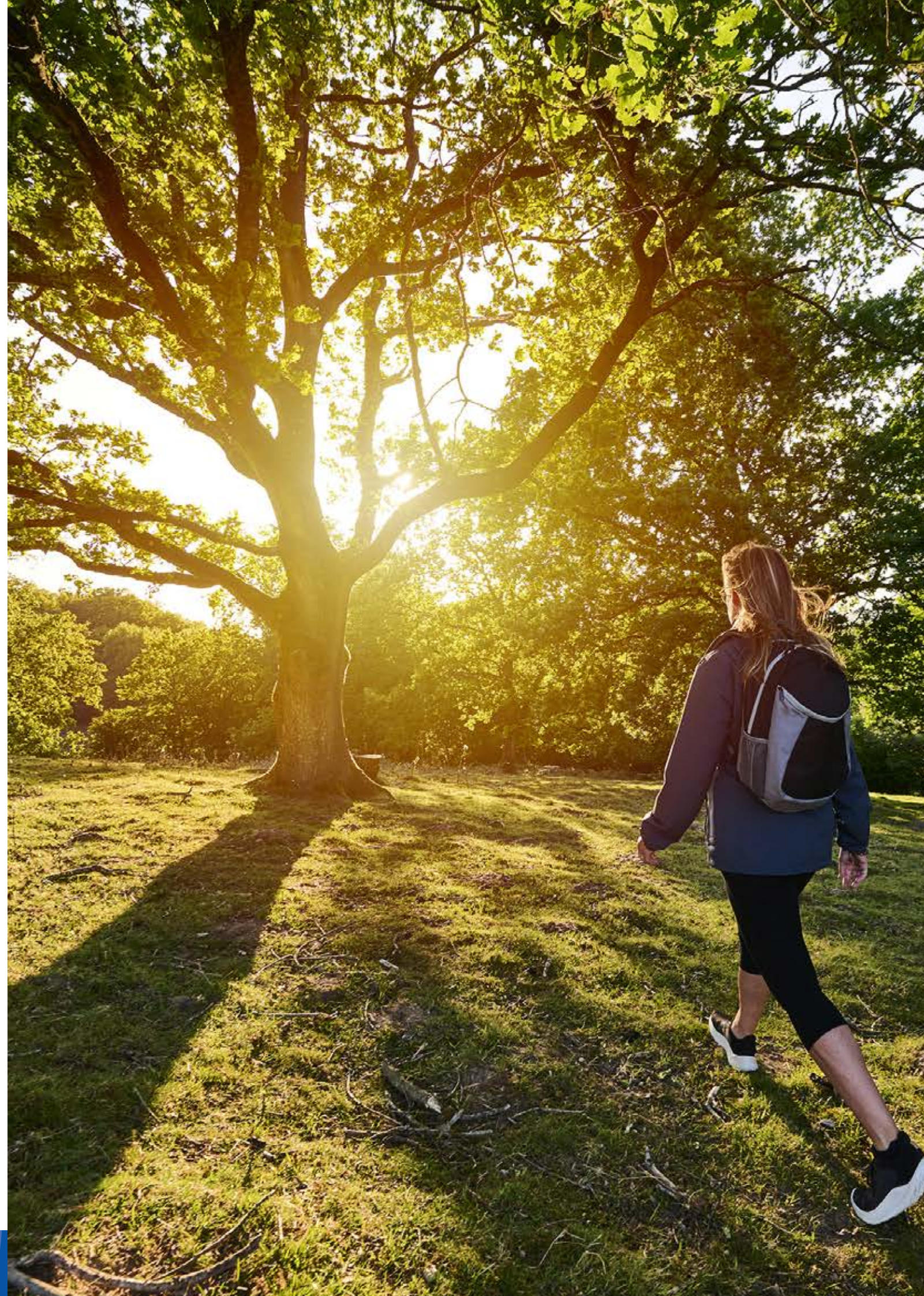
3 - Société de gestion spécialisée dans les actifs immobiliers et le private equity.

F.3. ENGAGER LES PARTIES PRENANTES

Dans le cadre de la définition de sa stratégie d'investissement durable et du renforcement de son rôle d'acteur responsable, SELENCIA Retraite souhaite davantage contribuer à la montée en maturité du marché sur les enjeux climatiques.

Pour cela, le dialogue avec les parties prenantes, notamment les sociétés de gestion partenaires, peut être un vrai facteur de changement, à l'instar de ce que la CARAC a développé ces dernières années.

SELENCIA Retraite veillera donc au renforcement de ce pilier pour 2025.



G. STRATÉGIE
D'ALIGNEMENT
AVEC LES
OBJECTIFS DE
LONG TERME
LIÉS À LA
BIODIVERSITÉ

La conservation et la restauration de la biodiversité représentent un défi majeur pour tous les acteurs économiques. Les activités économiques sont étroitement liées à la biodiversité, mais elles sont aussi largement responsables de son déclin.

Conscient de l'importance des enjeux relatifs à la biodiversité et de la nécessité d'agir, SELENCIA Retraite a commencé des travaux sur le sujet de la biodiversité et a notamment réalisé des analyses d'exposition du portefeuille. Ces analyses sont basées sur des outils préconisés par des organisations reconnues telles que la Taskforce on Nature-Related Financial Disclosures (TNFD) et le Fonds mondial pour la nature (i.e., WWF).

Ces premiers travaux d'état des lieux permettent de mettre en lumière l'impact et les dépendances du portefeuille de SELENCIA Retraite sur les écosystèmes. A date, aucune stratégie d'alignement aux objectifs long terme liés à la biodiversité n'a été définie par SELENCIA Retraite. Ce sujet sera cependant traité dans la redéfinition de la stratégie d'investissement durable dans le cadre de l'intégration au groupe CARAC.

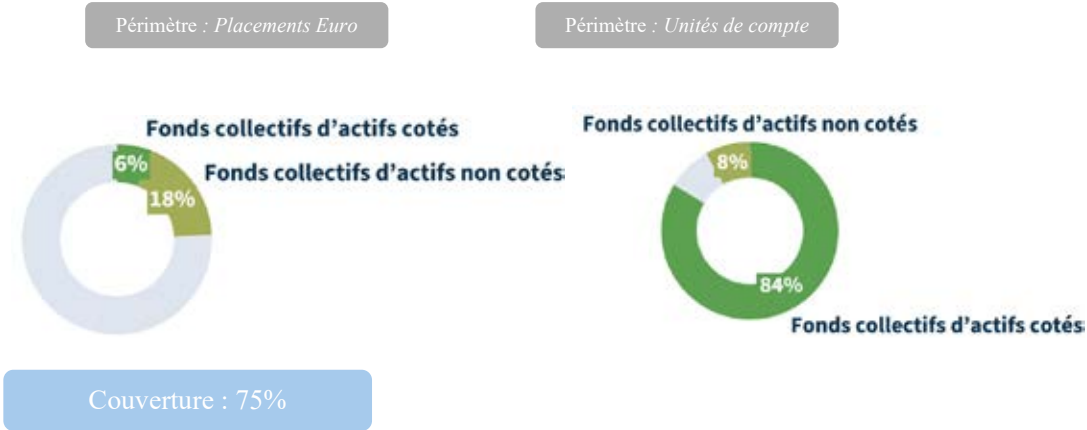
Obligations d'entreprises



Depuis 2023, SELENCIA Retraite analyse au sein de son portefeuille d'obligations d'entreprises le nombre d'entreprises ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité (SFDR PAI 7), selon les données extra financières ISS.

Sur la couverture de l'analyse (72%), 1% des encours sont reliés à un impact négatif sur des espèces en danger ou en voie d'extinction ; cela représente un titre dans le portefeuille (Exxon Mobil).

Fonds collectifs d'actifs non cotés, fonds collectifs d'actifs cotés



Comme pour le climat, SELENCIA Retraite a analysé les pratiques des sociétés de gestion partenaires au regard des enjeux liés à la biodiversité. L'analyse porte sur les 30 sociétés de gestion (hors immobilier) les plus importantes du portefeuille en termes d'encours, couvrant 75% des fonds collectifs, placements Euro et unités des compte confondus.

Figure 23 : Intégration des enjeux relatifs à la biodiversité par les sociétés de gestion partenaires* de SELENCIA



Sources : SELENCIA Retraite, INDEFI, Climate Transparency Hub.



H. DÉMARCHES DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG DANS LA GESTION DES RISQUES

H.1 GESTION DES RISQUES SUR LE PORTEFEUILLE DE SELENCIA RETRAITE

H.1.1 IDENTIFICATION ET ÉVALUATION DES PRESSIONS ET DÉPENDANCES DES INVESTISSEMENTS AU REGARD DES ENJEUX BIODIVERSITÉ

Selon le principe de double matérialité, SELENCIA Retraite évalue pour chacun de ses investissements les dépendances à la nature et ses services écosystémiques, ainsi que les pressions que ses investissements exercent sur la pérennité et l'équilibre de ces mêmes écosystèmes.

Dépendances et pressions de l'actif immobilier détenu en direct

Depuis 2024, SELENCIA Retraite analyse les pressions et dépendances en matière de biodiversité sur son actif immobilier détenu en direct, en utilisant l'outil WWF Biodiversity Risk Filter. **Développé par le WWF et recommandé par des initiatives comme la TNFD et l'ADEME, cet outil évalue les risques environnementaux et sociaux liés aux opérations et chaînes d'approvisionnement et permet d'analyser l'exposition du portefeuille à ces enjeux.**

Périmètre : Placements Euro



Dépendances de l'actif immobilier détenu en direct au regard des services écosystémiques

Quatre principales catégories de services écosystémiques ont été défini par les Nations Unies.

Figure 24 : Catégorisation de l'ONU des quatre principaux services écosystémiques



Sources : INDEFI, ONU.

En 2024, SELENCIA Retraite a réalisé l'analyse sur les services d'approvisionnement, de support et de régulation⁶. En effet, aucune dépendance (ou impact) n'a été identifiée au regard des services culturels sur son actif immobilier, localisé en région parisienne. L'analyse WWF donne les résultats suivants :

- Score de dépendance aux services d'approvisionnement : 1,3 ;
- Score de dépendance aux services de régulation – Atténuation : 2,5 ;
- Score de dépendance aux services de régulation – Facilitation : 2,5.



Les dépendances de l'actif immobilier détenu en direct de SELENCIA Retraite demeurent donc relativement faibles (entre 1,3 et 2,5 sur une échelle de 5).

Pressions de l'actif immobilier détenu en direct sur la biodiversité

SELENCIA Retraite a également eu recours à l'outil WWF pour évaluer la contribution de ses investissements aux cinq pressions impactant la biodiversité – définies par l'IPBES⁷.

Figure 25 : Classification des cinq pressions sur la biodiversité définies par l'IPBES



Sources : IPBES, ONU, SELENCIA Retraite, INDEFI.

L'outil Biodiversity Risk Filter n'intègre pas la pression du changement climatique, car ce sujet, très complexe, ne peut, à date, être simplifié en un indicateur comme pour les autres pressions. Par ailleurs, il considère que l'impact des investissements de SELENCIA Retraite sur la pression exercée par les espèces invasives sur la biodiversité est non matériel.

L'analyse WWF donne les résultats suivants pour son actif immobilier en région parisienne :

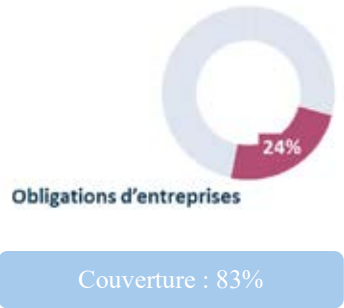
- Pression liée à la surexploitation des ressources en matière de changement d'usage des terres, des cours d'eau douce et des mers : 2,0 ;
- Pression liée à la destruction et l'artificialisation d'espaces naturels en matière de perte de la couverture forestière : 1,0 ;
- Pression sur la pollution des eaux, des sols et de l'air : 2,9.



Les pressions exercées par l'actif immobilier détenu en direct par SELENCIA Retraite restent donc modérées (entre 1 et 2,9 sur une échelle de 5).

Concernant l'artificialisation des espaces naturels, WWF met régulièrement à jour son outil. A titre d'illustration, le score moyen des actifs parisiens a connu une diminution grâce à plusieurs projets de végétalisation de l'espace public de Paris (+110 millions d'euros investis par Paris depuis 2020) ainsi que des initiatives du Plan Biodiversité 2024-2030.

Dépendances et pressions sur le portefeuille obligataire d'entreprises



A l'instar de la CARAC, SELENCIA Retraite réalise depuis 2023 une analyse sectorielle du portefeuille obligataire d'entreprises en s'appuyant sur l'outil ENCORE (Exploring Natural Capital Opportunities Risks and Exposure).

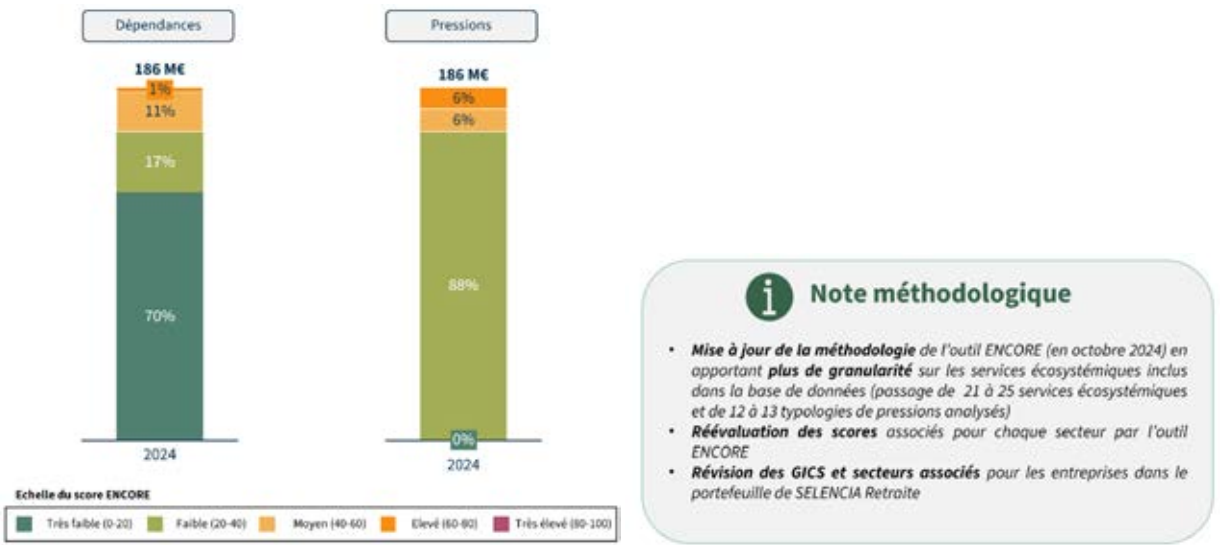
6 - Depuis la nouvelle catégorisation des services écosystémiques faite en 2013 par l'Agence européenne de l'environnement, les services de régulation et de support sont regroupés dans les analyses de dépendances dont celles faites par l'outil de WWF.
7 - Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services.

Cet outil, recommandé par la TNFD, permet d'examiner les impacts et la dépendance des secteurs économiques vis-à-vis des services écosystémiques, c'est-à-dire des services naturels dont la société bénéficie gratuitement.

Utilisant la méthodologie LEAP (Localiser, Évaluer, Analyser, Préparer) préconisée par la TNFD pour cerner les risques et opportunités liés à la nature, cette analyse a été effectuée pour la première fois en 2023. À travers une grille sectorielle détaillée, qui associe à chaque secteur d'activité un processus de production spécifique, SELENCIA Retraite a évalué l'impact et la dépendance de ses investissements.

En 2024, l'outil ENCORE a mis à jour la méthodologie en apportant davantage de granularité sur les pressions et dépendances relatives aux services écosystémiques. Désormais, la base de données répertorie 13 pressions, contre 12 auparavant, et 25 services écosystémiques, contre 21 précédemment. Les résultats présentés ci-dessous pour 2024 (issus des scores relatifs aux dépendances et pressions) ne sont donc pas comparables à ceux de 2023 (issus du nombre de dépendances et pressions).

Figure 26 : Pressions et dépendances aux services écosystémiques du portefeuille obligataire d'entreprises de SELENCIA Retraite par secteur



Sources : SELENCIA Retraite, INDEFI, ENCORE. .

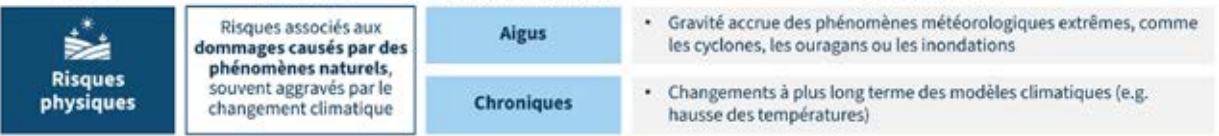
Au 31 décembre 2024, 70% des obligations d'entreprises analysées ont un niveau de dépendances très faible aux services écosystémiques. Cela s'explique notamment par la prédominance du secteur financier, qui représente 69% du portefeuille obligataire d'entreprises, et présente des dépendances particulièrement faibles (8/100). Il est important de noter que la méthodologie de l'outil ENCORE n'intègre pas les émissions financées des institutions financières dans l'évaluation du niveau de dépendances.

Les obligations d'entreprises du portefeuille exercent un niveau de pressions relativement faible sur les services écosystémiques procurés par la nature. Les pressions les plus élevées proviennent des secteurs les plus intensifs tels que les services aux collectivités (2% du portefeuille obligataire d'entreprises en montant valorisé) et l'énergie (4%). Ces pressions concernent majoritairement les perturbations et nuisances sonores, lumineuses, la production et le rejet de déchets solides ainsi que la surconsommation d'eau.

H.1.2. IDENTIFICATION ET ÉVALUATION DES RISQUES PHYSIQUES CLIMATIQUES SUR LE PORTEFEUILLE IMMOBILIER DÉTENU EN DIRECT

Le risque climatique, tel que défini par l'EIOPA et l'ACPR, comprend deux composantes : (i) les risques physiques et (i) les risques de transition. Les risques physiques sont définis comme suit.

Figure 27 : Typologie des risques physiques climatiques



Sources : INDEFI, TCFD.

L'analyse des risques physiques a été conduite à deux niveaux :
• Le premier, au niveau des risques du pays dans lequel l'actif est exposé ;
• Le second, au niveau des risques de l'adresse précise de l'actif.

L'analyse de risques physiques s'effectue sur le portefeuille immobilier détenu en direct, où il est le plus matériel. Pour le portefeuille obligataire d'entreprises ou souverain, ces données sont soit non disponibles soit non applicables au type d'actifs.



Risques physiques climatiques relatifs aux pays de l'actif immobilier détenu en direct

Dans le cadre de la méthodologie de l'EIOPA, chaque pays se voit attribuer un niveau de vulnérabilité aux risques physiques. Trois niveaux d'exposition croissante à ce risque ont été définis (i.e., échelle de 1 à 3) par l'agence de notation Standard & Poor's en 2014. Ces expositions sont par ailleurs recommandées par l'Annexe 2 de l'étude réalisée en 2018 par l'ACPR sur l'exposition des assureurs français au risque du changement climatique.

L'actif immobilier détenu en direct par SELENCIA Retraite est situé en France, soumise à un risque de 1/3.

Risques physiques climatiques relatifs à la localisation de l'actif immobilier détenu en direct

Pour compléter cette analyse réalisée au niveau pays, SELENCIA Retraite a étudié le risque associé à l'adresse de l'actif immobilier détenu en direct afin d'avoir une vision plus granulaire des risques physiques auquel il peut être exposé.

L'analyse réalisée depuis 2023 par SELENCIA Retraite se fonde sur les données de l'Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique et sur les données du portail Géorisques qui estime le niveau de risques physiques climatiques associés à chaque commune française. Parmi les risques disponibles sur le portail Géorisques, cinq ont été retenus comme étant particulièrement pertinents pour l'analyse de l'exposition aux risques physiques climatiques de l'actif immobilier détenu en direct par SELENCIA Retraite.

Figure 28 : Typologie des risques physiques climatiques analysés

Risque naturel*	Explication
 Retrait et gonflement des argiles	Les mouvements de gonflement du sol en saison des pluies et de rétractation du sol en saison sèche peuvent endommager les bâtiments (fissuration). Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente ce risque naturel.
 Inondation	L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau.
 Mouvement de terrain	Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol. Les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens sont considérables et souvent irréversibles.
 Radon	Le radon est un gaz radioactif naturel. Il est présent dans le sol, l'air et l'eau. Il présente principalement un risque sanitaire pour l'homme lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments.
 Séisme	Les tremblements de terre naissent généralement dans les profondeurs de l'écorce terrestre et causent des secousses plus ou moins violentes à la surface du sol.

Note : (*) par ordre de niveau de risque. Sources : CARAC, INDEFI, Géorisques, Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique.

L'actif immobilier détenu en direct, situé à Boulogne-Billancourt, en région parisienne, présente un risque faible de 1,8/4. Ce risque a légèrement augmenté par rapport à 2023 (+0,2 point) en raison de la mise à jour des données Géorisques. Cette revalorisation du niveau de risque est le reflet d'une aggravation des impacts du changement climatique sur l'ensemble du territoire français.

H.1.3. IDENTIFICATION ET ÉVALUATION DES RISQUES DE TRANSITION CLIMATIQUES

Les risques de transition sont définis comme suit.

Figure 29 : Typologie des risques de transition climatiques

 Risques de transition	Risques financiers, économique et sociaux associés à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone , nécessaire pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris sur le changement climatique	Réglementaires	- Changements potentiels dans la réglementation pour réduire les effets néfastes du changement climatique et promouvoir l'adaptation au changement climatique (e.g. tarification du carbone) - Risques très spécifiques aux pays et aux secteurs
		Technologiques	- Technologies émergentes comme les énergies renouvelables, le stockage d'énergie ou l'efficacité énergétique qui affectent la compétitivité et les coûts - De nouvelles technologies qui remplacent les anciens systèmes et perturbent certaines parties de ceux existants
		Marché	- Risques liés à la chaîne de valeur (fournisseurs et clients) - Variations possibles de l'offre et de la demande de certains produits et services
		Réputation	Changements potentiels dans la perception qu'ont les clients ou la communauté d'une entreprise, en raison de ses impacts négatifs ou positifs sur le changement climatique (controvertes, greenwashing...)

Sources : INDEFI, TCFD.

Risques de transition climatiques du portefeuille immobilier détenu en direct



Depuis cette année, SELENCIA Retraite a étendu l'analyse de l'exposition aux risques climatiques sur son actif immobilier détenu en direct aux risques de transition.

Figure 30 : Exposition de l'actif immobilier détenu en direct par SELENCIA Retraite aux différents risques de transition climatiques

Risque de transition	Explication	Mesure mise en place par SELENCIA Retraite
Réglementaire	- Conformité à la réglementation : - Interdisant la location de biens affichant un DPE de classe G (2025), puis de classes F et E (2028 et 2034) - Rendant obligatoire la réalisation d'un DPE sur les bâtiments d'habitation collective	Etude sur des travaux de rénovation pour améliorer la performance énergétique du bâtiment 
Marché	Risque de perte de valeur de l'actif liée à la préférence des locataires pour des bâtiments à haute efficacité énergétique	
Réputation	Risque de dégradation de l'image de SELENCIA Retraite en cas de retard dans la conformité à la loi Climat et Résilience (i.e., location d'appartements énergivores)	
Technologique	Risque de perte de compétitivité sans réduction des émissions liées à la consommation d'énergie	

Niveau de risque

FaibleMoyenElevé

Sources : SELENCIA Retraite, INDEFI, Légifrance.

L'actif immobilier détenu en direct est particulièrement exposé à des enjeux réglementaires. En collaboration avec la CARAC et Atream, SELENCIA Retraite travaille à renforcer la durabilité de son patrimoine, notamment à travers l'étude de travaux de rénovation de son bien immobilier afin d'en améliorer la performance énergétique.

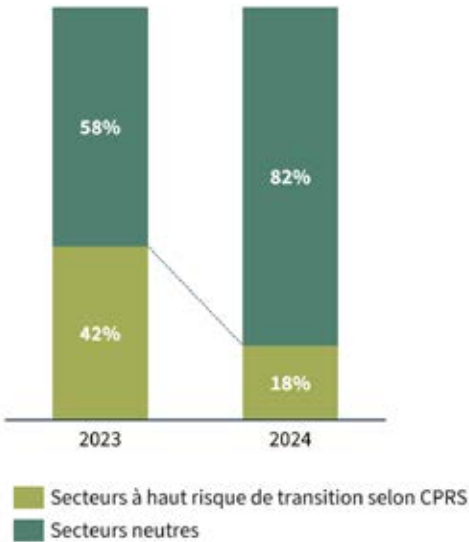
Risques de transition climatiques du portefeuille obligatoire d'entreprises



Depuis 2023, SELENCIA Retraite a déployé une analyse des risques de transition liés au climat portant sur le portefeuille obligataire d'entreprises.

L'analyse se base sur la méthodologie Climate Policy Relevant Sector (CPRS) de l'EIOPA, associant pour chaque secteur NACE38 un risque de transition. Sur une liste de 8 secteurs, la méthodologie considère comme risqués les 6 premiers : Combustibles fossiles, Services d'intérêt public intensifs en énergie, Bâtiments, Transport, Agriculture, Finance, Scientifique et Recherche et Développement et « Autres ». Les secteurs ont été définis par la méthodologie CPRS afin d'identifier les secteurs où la politique d'action climatique serait la plus matérielle.

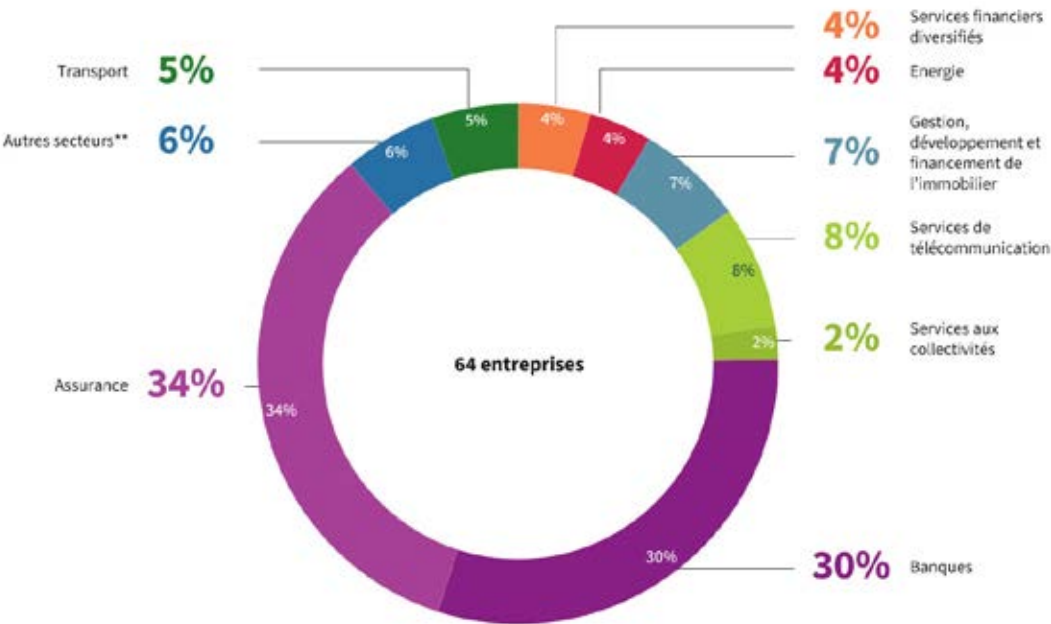
Figure 31 : Classification du portefeuille obligataire d'entreprises de SELENCIA selon les secteurs à haut risque de transition



Sources : SELENCIA Retraite, INDEFI, CPRS.

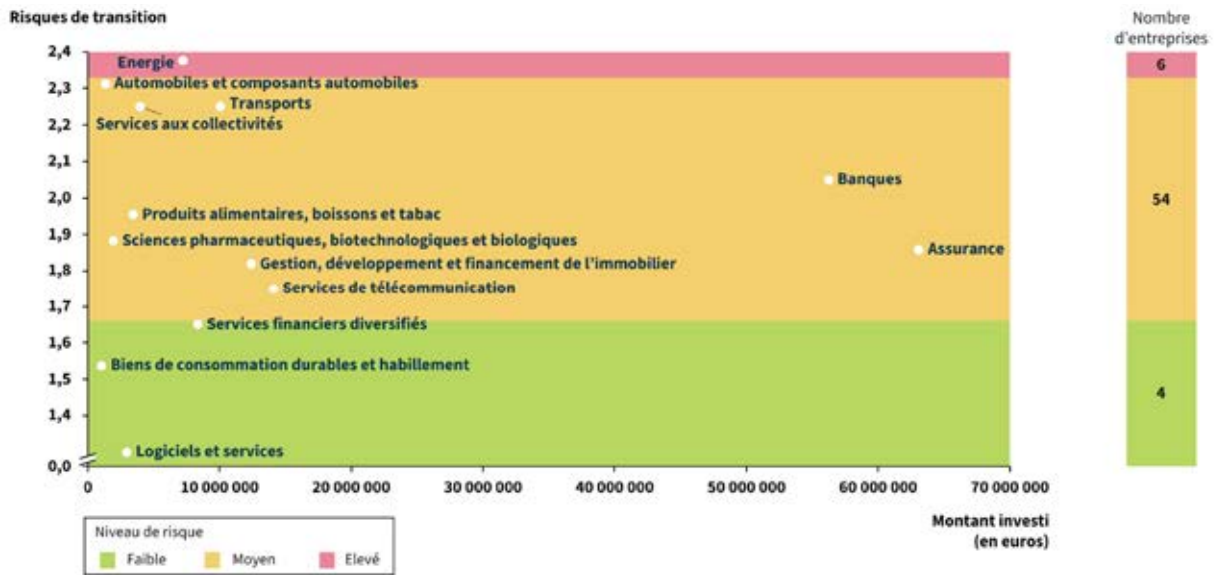
Pour étayer cette analyse basée sur les recommandations de l'EIOPA, SELENCIA Retraite réalise depuis 2023 une analyse reposant sur les recommandations de la TCFD et sur la méthodologie d'analyse de risques climat développée par INDEFI, un cabinet de conseil externe. Cette analyse fournit une vision statique des impacts potentiels du changement climatique sur les entreprises auxquelles SELENCIA Retraite est exposée au 31 décembre 2024, reposant sur les secteurs d'activité.

Figure 32 : Classification du portefeuille obligataire d'entreprises de SELENCIA Retraite selon les GICS* (24 secteurs)



Notes : (*) Global Industry Classification Standard ; (**) Les autres secteurs comprennent les secteurs Logiciels et Services, Automobiles et composants automobiles, Sciences pharmaceutiques, biotechnologiques et biologiques, Matériaux et Médias. Sources : SELENCIA Retraite, INDEFI, GICS, TCFD.

Figure 33 : Cartographie sectorielle du portefeuille obligataire d'entreprises de SELENCIA aux risques de transition climatiques au 31 décembre 2024



Sources : SELENCIA Retraite, base de données INDEFI.

Cette cartographie de risques de transition liés au climat permet d'identifier sur l'axe des abscisses le montant de valorisation des investissements obligataires d'entreprises relatif à chaque secteur. L'axe des ordonnées quant à lui quantifie le risque de transition sur une échelle de 0 à 3. Un risque ayant un score au-dessus de 2,33/3 est qualifié comme « élevé ». Les principales limites de ces analyses concernent l'aspect statique du scénario de référence ainsi que la fiabilité des données sur l'appartenance sectorielle de chaque titre.

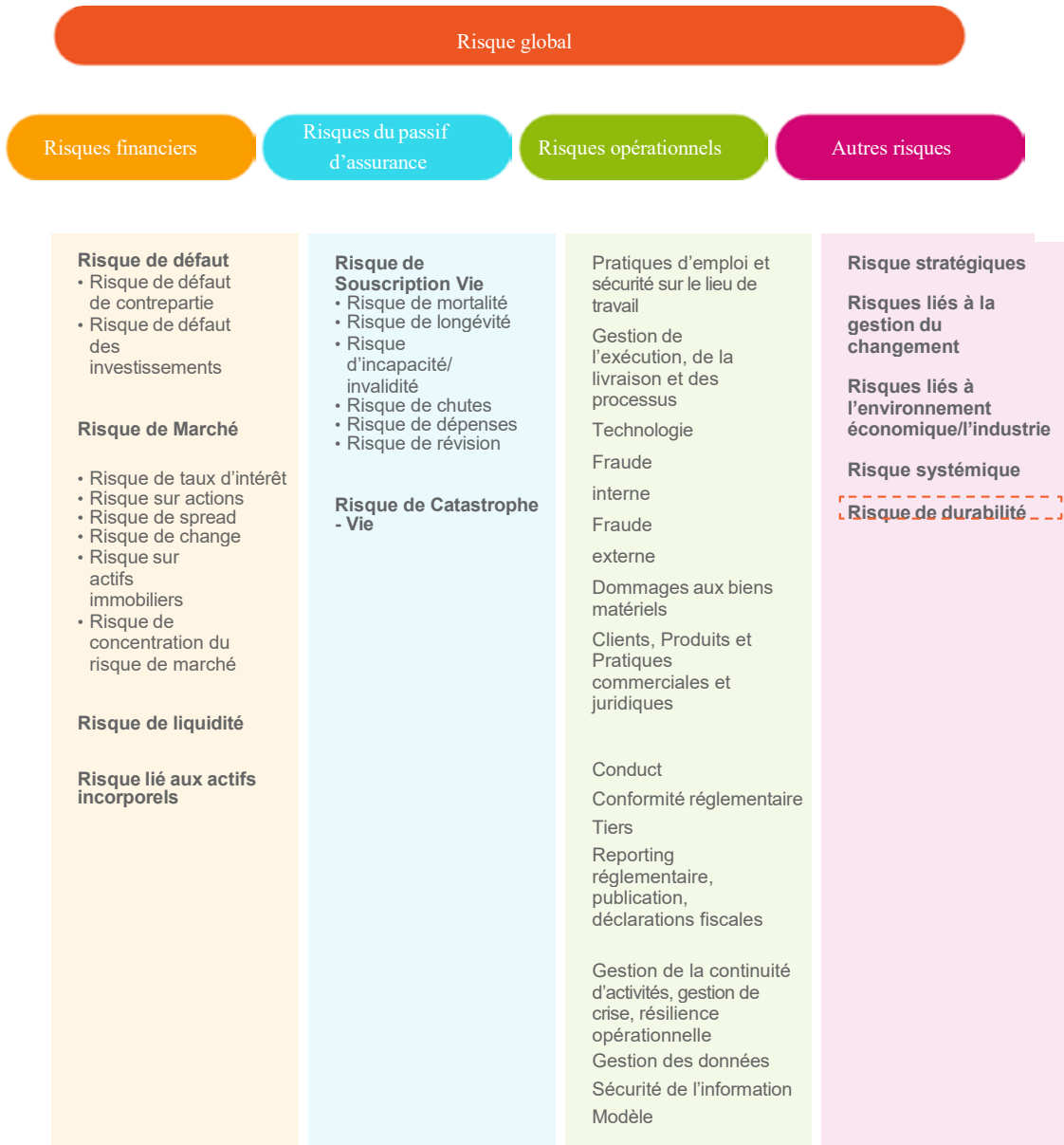
La très grande majorité des titres en portefeuille font partie des secteurs présentant un risque de transition jugé faible à modéré, à l'exception de certains titres présents dans le secteur énergétique, des transports et des services aux collectivités.

Ces titres ont cependant un poids relativement faible dans le portefeuille puisque le portefeuille obligataire se compose en majorité de titres dans le secteur bancaire ou de l'assurance, qui sont associés à des risques de transition moyens (2,1 et 1,9 respectivement).



H.2 GESTION INTERNE DES RISQUES

SELENCIA Retraite a intégré les risques en matière de durabilité (risque ESG) dans ses processus de gestion interne des risques. Dans sa politique de risque, SELENCIA Retraite classe les risques selon la taxonomie des risques. Celle-ci est conçue de manière à garantir une approche cohérente et globale de gestion interne des risques:

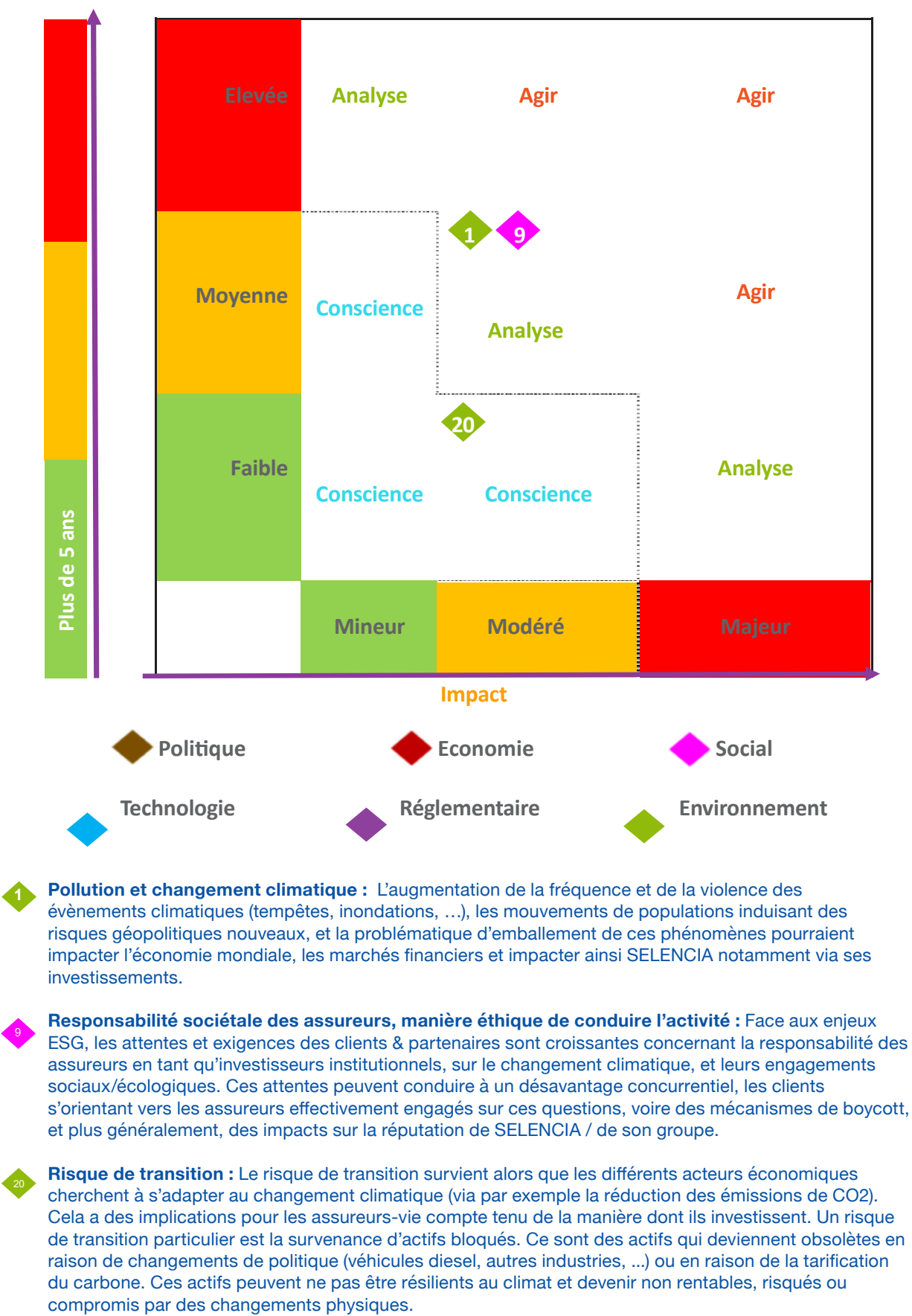


Un risque de durabilité est un événement environnemental, social ou de gouvernance (ESG) incertain qui, s'il se produit, peut avoir un impact négatif significatif sur SELENCIA et ses filiales Il inclut les opportunités qui peuvent s'offrir à SELENCIA et ses filiales en raison de l'évolution des facteurs environnementaux ou sociaux.

La politique de Risque de SELENCIA et ses filiales retient les sous risques énumérés ci-dessous :

- **L'environnement se rapporte à la qualité et au fonctionnement de l'environnement naturel et des écosystèmes, et à la contribution positive de SELENCIA à leur égard - cela comprend :**
 - Recul de la biodiversité (extinction/réduction d'espèces végétales ou animales, local ou au niveau mondial) ;
 - Emissions de gaz à effet de serre ;
 - Changement climatique (vents violents, conditions météorologiques extrêmes, catastrophes naturelles, réchauffement climatique...) ;
 - Énergie renouvelable ;
 - Efficacité énergétique ;
 - L'épuisement ou la pollution de l'air, de l'eau ou des ressources ;
 - La gestion des déchets ;
 - Appauvrissement de l'ozone stratosphérique ;
 - Changement d'occupation des sols ;
 - Acidification des océans ;
 - Modifications des cycles de l'azote et du phosphore.
- **Le social** concerne les droits, le bien-être et les intérêts des personnes et des communautés :
 - Droits humains ;
 - Normes de travail (travail des enfants, esclave et servitude) ;
 - Santé et sécurité au travail ;
 - Liberté d'association et d'expression ;
 - Gestion du capital humain & relations sociales ;
 - Diversité ;
 - Relations avec les collectivités locales ;
 - Activités dans les zones de conflit ;
 - Santé & accès aux médicaments ;
 - Virus (SIDA / VIH / Coronavirus...) ;
 - La protection des consommateurs ;
 - Armes controversées.
- **La gouvernance** concerne :
 - Structure, taille, diversité, compétences et indépendance du conseil d'administration ;
 - Rémunération des dirigeants ;
 - Droits des actionnaires ;
 - Interaction avec les parties prenantes ;
 - Divulcation d'informations ;
 - L'éthique ;
 - Pots-de-vin et corruption ;
 - Contrôles internes et gestion des risques ;
 - Stratégie d'entreprise et sa mise en œuvre pour les questions environnementales et sociales ;
 - Les questions portant sur les relations entre la direction d'une entreprise - son conseil d'administration - ses actionnaires - ses parties prenantes.

SELENCIA Retraite procède à des évaluations des risques auxquels elle est exposée sur une base régulière. SELENCIA Retraite a identifié par le passé trois risques de durabilité pertinents



L'évaluation de ces risques émergents s'effectue selon deux dimensions :

- Proximité: illustre la vitesse avec laquelle le risque pourrait se développer, évoluer et impacter l'activité de SELENCIA et ses filiales.
- Impact : mesure l'impact sur le résultat, la solvabilité, la liquidité, la réputation, les impacts opérationnels, réglementaires, et pour les clients et partenaires de SELENCIA et ses filiales.

Trois niveaux d'analyse sont ainsi retenus pour ces risques :

- Conscience : le risque doit être surveillé, considérant sa forte volatilité et sa grande incertitude en termes de développement, évolution.
- Analyser : le risque doit être analysé: les impacts, la vitesse à laquelle il peut évoluer sont incertains, une meilleure compréhension est nécessaire avant d'envisager des actions.
- Agir : le risque exige des mesures d'atténuation pour éviter et/ou réduire les impacts potentiels sur l'activité.

Les tests des régulateurs français et anglais ont été réalisés en 2024 et ce afin de réaliser des tests à la fois sur un scénario à court terme et à long terme.

• Stress Test Climat ACPR Court Terme

Dans ce scénario les actifs sont choqués selon les hypothèses du scénario « Adverse Court term » de l'exercice ORSA 2023.

A noter que ce scénario s'appuie sur une hypothèse de Bilan statique dans les projections réalisées, les instruments arrivant à échéance sur la période 2024-2027 étant renouvelés selon les mêmes caractéristiques (taux de coupon, profil de risque, devise). De même, la composition des portefeuilles au passif reste stable sur cette période

Les actifs sont choqués selon les périodes, par secteurs (actions), secteurs, pays et maturités (spread corporate), pays et maturités (spread souverains)

• Stress Test Climat PRA 2019 Long Terme

Dans ce scénario, les actifs sont choqués selon les hypothèses issues du PRA 2019 relatives découlant de plusieurs scénarios/trajectoires de transition vers une économie bas carbone au de la COP de Paris. Ainsi les chocs relatifs aux deux scénarios suivants ont été appliqués au portefeuille d'actifs de SELENCIA de manière instantanée sur la base 31/12/2024 :

- Scénario A : transition soudaine et désordonnée résultant d'une action des politiques mondiales rapide se matérialisant à 8 à moyen terme (3 ans). Les chocs illustrant un impact à cet horizon.
- Scénario B : une transition ordonnée à long terme qui est largement conforme à l'accord de Paris. Atteinte de la neutralité carbone en trois décennies. Les chocs illustrant un impact à un horizon de 30 ans donc.

La politique de souscription revue a été présentée au Conseil d'administration du 20 mars 2024.



I. CONCLUSION ET MESURES D'AMÉLIORATION IDENTIFIÉES

Le présent rapport propose un état des lieux de la démarche de durabilité de SELENCIA Retraite, qui a gagné en maturité au cours de l'année. Après s'être détachée du Groupe Ageas en 2023, SELENCIA Retraite a rejoint la CARAC et mis en place des travaux de renforcement de sa stratégie d'investissement durable déployée sur les placements Euro, afin de progressivement s'aligner aux ambitions de sa nouvelle société mère.

A ce titre, SELENCIA Retraite a défini un ensemble d'objectifs sur ses placements Euro, en particulier l'objectif de 25% d'actifs durables d'ici 2030. SELENCIA et SELENCIA Retraite ont également montré une forte progression de leur part d'obligations vertes, sociales et durables cette année pour atteindre 20% de leur portefeuille obligataire consolidé, en ligne avec leur objectif de 30% d'ici 2030.

2025 s'inscrira dans une démarche de mise en œuvre plus opérationnelle de sa stratégie d'investissement durable : SELENCIA Retraite souhaite mettre en place diverses actions pour piloter cette stratégie et assurer l'atteinte de ses différents objectifs sur les placements Euro. Ainsi SELENCIA RETRAITE travaillera-t-elle notamment :

- A la définition d'une trajectoire de décarbonation à horizon 2030 sur les placements Euro ;
- Au renforcement de son dialogue avec ses parties prenantes, dans une démarche d'amélioration collective des pratiques sur les placements Euro ;
- A l'intégration ESG et de la définition des actifs durables sur ses unités de compte, en commençant par une analyse approfondie du stock du portefeuille à date.

J. ANNEXES

1 - TRANSPARENCE DE L'INFORMATION

Conformément à l'Article 2 du règlement SFDR, explicitant les principes généraux pour la présentation des informations, l'ensemble des données requises en matière d'investissement durable est disponible sur la page dédiée du site internet de SELENCIA Retraite.

Ainsi, SELENCIA Retraite aspire à une complète transparence auprès de ses adhérents. L'ensemble de ses engagements et de ses réalisations dans la prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) et de transition énergétique dans ses investissements est communiqué publiquement dans des rapports annuels dédiés, disponibles sur la page dédiée sur le site internet.

2 - LISTE DES PRODUITS FINANCIERS COMPORTANT DES CARACTÉRISTIQUES ESG

La liste des supports en unités de compte classés 8 et 9 au regard de SFDR figure ci-après :

Code Isin	Code Support	Libellé Support	Classification
BE0943877671	PEP	Petercam Bonds B	8
DE000A2JJ1W5	OBM	Oddo BHF Polaris Moderate	8
FR0000004970	EEA	Epargne Ethique Action (C)	9
FR0000008674	FDE	Fidelity Europe	8
FR000000PFO2	SI6	PFO2	9
FR0000011074	OFD	Ofi Financial Inv RS European	8
FR0000017329	OPC235	ALLIANZ VALEURS DURABLES RC	8
FR0000172041	AAE	Axa Aedificandi	8
FR0000284689	COG	Comgest Monde	8
FR0000291239	CSC	CPR CASH	8
FR0000292278	MGL	MAGellan	8
FR0000292302	OBP	Lazard Patrimoine Croissance C	8
FR0000295230	CNR	Comgest Renaissance Europe C	8
FR0000299356	NOR	Norden	8
FR0000422842	PLA	PLUVALCA ALLCAPS	8
FR0000424319	SGO	SG Actions Or	8
FR0000438905	HAC	HSBC SRI GLOBAL EQUITY HRIF OEIC	8
FR0000447039	AXP	Axa Pea Régularité	8
FR0000974149	OAE	Oddo Avenir Europe	8
FR0000975617	MAI	OFI INVEST ESG MONETAIRE CT TERM	8
FR0000977555	PR1	Gestion Moderate International	8
FR0000979221	VAI	Valeur Intrinsèque	8
FR0000980427	KEP	Keren Patrimoine Action C	8
FR0000981458	OPE	R OPAL Equilibre	8
FR0000982449	HSS	HSBC RIF Europe Eq Green Transi	9
FR0000985558	AVI	Ofi Invest ISR Monétaire CT C	8
FR0000989410	RUQ	Richelieu Cityzen R	8
FR0000989899	ODA	ODDO AVENIR (C)	8

FR0000990095	ODD	ODDO Avenir Euro CR-EUR	8
FR0007023692	LMF	EdR Monde Flexible A	8
FR0007025523	ESD	R OPAL Croissance	8
FR0007027404	EOE	R OPAL Absolu	8
FR0007028907	EMP	R OPAL Modéré	8
FR0007035159	PGT	Prévoir Gestion Actions	8
FR0007043781	OFM	OFI INVEST ESG MING	8
FR0007045737	RIS	Richelieu Pragma Europe	8
FR0007045901	EQU	Gestion Equilibre International	8
FR0007046123	DYN	Gestion Dynamique International	8
FR0007051040	DNC	DNCA Eurose	8
FR0007053111	ELI	Elite N	8
FR0007075155	ELM	RCO OPAL EQUITY EUROPE	8
FR0007076930	CTC	Centifolia C	8
FR0007078589	SYP	Sycomore Allocation Patrimoine	8
FR0007085691	COP	Sanso Conviction ESG	8
FR0007390174	CMI	CM-AM Global Gold RC	8
FR0007450002	CNA	CG Nouvelle Asie	8
FR0010028605	L70	OFI INVEST ESG MULTI REACTIF	8
FR0010041822	LPF	EdR Patrimoine Global (A)	8
FR0010045658	OPC186	Lazard Horizon 2034-2036 Acc	8
FR0010058008	CTE	DNCA VALUE EUROPE C	8
FR0010058628	HSC	HSBC Small Cap France	8
FR0010097642	CPR	CPR Croissance Dynamique	8
FR0010097667	CCP	CPR Croissance Défensive P	8
FR0010097683	885	CPR Croissance Réactive	8
FR0010116343	BPT	BNP Paribas Bond 6M	8
FR0010117093	SYT	Sycomore Shared Growth R R	9
FR0010119917	OBR	Lazard Actifs Réels C	8
FR0010135103	CGP	Carmignac Patrimoine A EUR Acc	8
FR0010147603	CIL	Carmignac Invest Latitude	8
FR0010148007	MAX	Maxima A	8
FR0010148981	CGI	Carmignac Investissement	8
FR0010149120	CPS	Carmignac Securities AW EUR ACC	8
FR0010149179	CEP	Carmignac Long Short Europ Eq	8
FR0010149203	PRQ	Carmignac Multi Expertise	8
FR0010149302	CEG	Carmignac Emergents	9
FR0010174144	BDE	BDL Rempart	8
FR0010177899	CHS	Choix solidaire	8
FR0010209916	BNI	BNPP Invest 3M SUSTAINABLE EUR	8
FR0010214213	OPC067	Ecofi Trajectoires Durables C	9
FR0010233726	GTR	Generali Trésorerie 4 DEC SI	8

FR0010262436	OSF	Lazard Small Caps France A	8
FR0010286013	921	Sextant Grand Large (A)	8
FR0010286021	SAM	Sextant Autour du Monde	8
FR0010298596	MMC	Moneta Multi Caps A	8
FR0010302398	OPC188	BNPP EURO CLIMATE ALIGNED	9
FR0010306142	CAP	Carmignac Patrimoine E EUR Acc	8
FR0010308825	SWL	SLF (F) Multi Asset Moderate	8
FR0010312660	CIE	Carmignac Investissement E	8
FR0010315093	PMM	BNPP Protection Monde	8
FR0010321802	AGR	Echiquier Agressor	8
FR0010321810	ECA	Echiquier Agenor SRI Mid Cap Eur	8
FR0010321828	ECM	Echiquier Major SRI Grw Euro A	8
FR0010325605	CPG	CPR Mezzo P	8
FR0010330258	CEN	CPR Actions Euro Restructuration	8
FR0010357509	GPA	Gutenberg Patrimoine	8
FR0010363366	SYO	Sycomore L/S Opportunities	8
FR0010375600	APPA	Amplegest Pricing Power AC	8
FR0010376020	CSE	CPR Euro Gov ISR P	8
FR0010434019	EPA	Echiquier Patrimoine SICAV	8
FR0010458745	ELE	Amundi Actions Euro ISR	8
FR0010466128	ALP	Alterna Plus	8
FR0010491803	OPC170	Echiquier Credit SRI Europe A	8
FR0010505578	PME	EdR Euro Sustainable Equity	8
FR0010526061	OPC195	Alienor Alter Euro A	8
FR0010532101	OPC304	Amplegest Midcaps AC AC	8
FR0010537423	ELA	R-CO Conviction Club F Eur	8
FR0010541813	A21	Action 21	8
FR0010546903	ULY	Tocqueville Ulysse C	8
FR0010546929	TDI	Tocqueville Dividendes	8
FR0010546945	ITH	Tocqueville Megatrends ISR	8
FR0010546960	ODY	Tocqueville France ISR	8
FR0010547067	TVE	Tocqueville Value Europe	8
FR0010557967	DVP	Dorval Conviction P	8
FR0010560664	FRP	Fourpoints Euro Global Leaders R	8
FR0010564351	295	OFI INVEST ESG MULTITRACK	8
FR0010588343	TRR	EdR Tricolore ConvictionAction A	8
FR0010592022	EFU	Ecofi Enjeux Futurs	9
FR0010594309	SH2	EdR India E	8
FR0010594333	TRS	EdR Tricolore Rendement R EUR	8
FR0010596783	OFF	OFI INVEST ESG EURO HIGH YIELD	8
FR0010611293	ART	ECHIQUEIR ARTY SRI A	8
FR0010632364	OPC285	ODDO BHF METR EURO SRI	8

FR0010640029	HPI	Sanso Patrimoine	8
FR0010651224	BDL	BDL Convictions	8
FR0010657122	MAO	Mandarine Opportunités R	8
FR0010668145	933	BNP Paribas Aqua	9
FR0010687053	DFD	Dorval Global Allocation RC	8
FR0010697482	ROC	R-Co Conviction Credit 12M Eur C	8
FR0010697532	KEC	Keren Corporate Action C	8
FR0010707513	SPR	Schelcher Flexible Short Duratio	8
FR0010738120	SYF	Sycomore Partners P	8
FR0010752543	OBS	Lazard Credit Fi SRI R	8
FR0010807099	ELV	R Conviction Euro (F)	8
FR0010813329	OPT	Sanso Objectif Durable 2026	8
FR0010859769	ECHGLO	Echiquier Global Gwth A SICAV	8
FR0010863688	EIP	Echiquier Impact	9
FR0010868901	OPC490	ELLIPSIS EURO CONV FUND P EUR	8
FR0010871830	932	Moneta Long Short	8
FR0010878124	LFF	LFP FCP Mon PEA	8
FR0010914358	OPC422	Swiss Life Fund F Bond ESG 6M P	8
FR0010921502	BTX	Betamax	8
FR0011024298	LSE	Phileas L/S Europe	8
FR0011037746	BNT	BNP Paribas Bond 6M R	8
FR0011066802	OIP	Opcimmo (P)	8
FR0011101088	894	Abacus Quality	8
FR0011169341	SSR	Sycomore Sélection Responsable A	8
FR0011170182	95	OFI Inv Precious Metal	8
FR0011175199	GEM	Constellation C	8
FR0011212547	ESU	RMM Actions USA	8
FR0011230549	OPC435	Turgot Oblig Plus C C	8
FR0011236629	ALA	Sanso Essentiel	8
FR0011261197	RVA	R VALOR (part F)	8
FR0011268705	GEE	GemEquity	8
FR0011299379	PTG	Sunny Euro Credit Opportunities	8
FR0011299429	OCR	Octo Crédit Court Terme	8
FR0011350685	OPC469	Ostrum SRI Crossover L	8
FR0011360700	ECV	Echiquier Value Euro A	8
FR0011382225	OPC305	Amplegest Actions Internationale	8
FR0011461235	OPC173	Natixis Horizon 2030-2034 R	8
FR0011499599	SMW	PERMANEO	8
FR0011513563	DSP	BNPP Diversipierre	8
FR0011540558	OUE	Ouessant	8
FR0011558246	EEP	Echiquier Entrepreneurs A SICAV	8
FR0011585520	NVE	Nova Europe ISR	8

FR0011586544	AVG	Aviva Grandes Marques	8
FR0011606268	OAS	Oddo Active Smaller Companies	8
FR0011608421	TPM	Tocqueville PME	8
FR0011631050	APA	Amplegest PME	8
FR0011640887	934	Erasmus Small Cap Euro	8
FR0011645621	DSC	Dorval Managers Small Caps	8
FR0011660869	OPC383	BFT CONVERT ISR P-C EUR CAP	8
FR0011689330	978	RICHELIEU FAMILY R	8
FR0011711613	AGH	Argosphère	8
FR0011885797	BMM	R-Co Thematic Real Estate	8
FR0012020741	KMA	KIRAO MULTICAP AC	8
FR0012127389	TGV	Tikehau Global Value P	8
FR0012355139	LAP	LAZARD PATRIMOINE SRI RC EUR	8
FR0012633311	KSC	KIRAO Small Caps	8
FR0013139292	942	Convictions Multifactorielles	8
FR0013173374	ATM	Athymis Millenial	8
FR0013186509	EPD	Ecofi Patrimoine Diversifié	8
FR0013202108	NXC	NextStage Croissance	8
FR0013204187	LES	LAZARD EQUITY SRI RC	8
FR0013219243	EQF	EDR EQUITY EURO SOLVE A EUR	8
FR0013222353	PEQ02	Isatis Capital Vie et Retraite	8
FR0013260262	SPE	Sofidy Pierre Europe A	8
FR0013261765	ABL	Athymis Better Life P	8
FR0013267135	89	OFI RS EURO EQUITY SMART BETA	8
FR0013267150	OPC045	OFI INVEST ESG EQUITY CLIMATE CG	8
FR0013277571	AHB	ECHQUIER HYBRID BONDS	8
FR0013287588	OPC433	EdR SICAV Euro Sustainable Eq R	8
FR0013305729	SCV	SCI ViaGénérations	8
FR0013392644	SAPC	Sycomore Alloc. Patrimoine Cyrus	8
FR0013403599	AEH	Atream Euro Hospitality C	8
FR0013406691	OPC171	Echiquier Alpha Major SRI A	8
FR0013423282	OPC491	ELLIPSIS GB CONV FD PART PEUR	8
FR0013428927	OPC163	Green New Deal A EUR	8
FR0013436664	OPC104	ZENITH WORLD ISR	8
FR0013439403	OPC204	LF Rendement GLB 2028 R C EUR R	8
FR0013439817	OPF01	La Française Rdt Glob 2028PlusRC	8
FR0013460920	OPC404	EDR SICAV SHORT DUR CR A	8
FR0013466117	SCI	Société Civile Convictions Immo	8
FR0013476066	OPC108	Mage Global Equilibre C	8
FR0013488020	PLP	LF MULTIMMO - PART LF PHILOSO	8
FR0013505450	OPC280	Tikehau 2027 R	8
FR0013511474	OPF009	OFI HIGH YIELD 2027 RC	8

FR0013529104	OPC131	Incomon Dynamique C	8
FR0013532710	OPC467	CPR AMIBITION FRANCE P EUR CAP	8
FR00140018M8	OPC455	LBPAM ISR Conver tibles Eur L L	8
FR0014004GX5	SCA	SCI Primonial Capimmo	8
FR0014005PY1	OPC252	ELITE MONDE PROACTIF C	8
FR0014008M99	OPC503	R-co Thema Block chain Global Eq	8
FR0014009OP4	SCI006	Nao Logistics	8
FR0014009Z77	976	EdR SICAV - Euro Smaller Cpis AE	8
FR001400A6Y0	OPC296	Sycoyield 2026 RC	8
FR001400B0P0	OPC338	Richelieu 2026 R	8
FR001400BJT8	OPC339	IVO 2028 R	8
FR001400DUD5	PEQ005	ANAXAGO SOCIETY 2023 A	8
FR001400EGA8	SI0022	Transitions Europe	8
FR001400EKI3	OPC372	WF VALEURS INTERNATIONALES RE	8
FR001400HLW5	PEQ010	Tikehau Financement Décarbonation	8
FR001400J5O4	OPF017	KEREN 2029	8
FR001400J838	OPC410	EdR SICAV Europe S Compns R EUR	8
FR001400KVU2	SCI009	Etxea Nova Life	8
FR001400OSB0	OPC441	BeFlex Allocation	8
FRALTIXIACOM	SI13	Altixia Commerces	8
FRBUROBOUTIC	SI15	Buroboutic	8
FREPFONCIERE	SI7	Epargne Foncière	9
FREUROVALYS1	SCPI1	Eurovalys	8
FRFICOMMERCE	SI9	Ficommerce	8
FRIMMORENTE1	SI2	Immorente	8
FRLAFFPIERRE	SI8	Laffitte Pierre	8
FRLFGRDPARIS	SI12	LF Grand Paris Patrimoine	9
FRPFGGRDPARIS	SI11	PF Grand Paris	9
FRPIEREXPSTE	SI0018	SCPI Pierre Expansion Santé	8
FRRIVOLAVPAT	SI5	Rivoli Avenir Patrimoine	8
FRSELECPIER2	SI16	SélectiPierre 2	8
FRSELECTINV1	SI3	Select Invest 1	9
GB0000804335	EUG	Baring European Growth A GBP Inc	8
IE0000838304	BGE	Baring Global Emerg.markets Fund	8
IE0004766675	CEA	Comgest Growth Europe	8
IE0005315449	MUE	Muzinich Europeyield Fund	8
IE0030016350	930	Baring Global Leaders Fund	8
IE0032860565	MUA	Muzinich Americayield Fund R	8
IE00B2NXKW18	SWGF	Stryx World Growth Fund EUR U R	8
IE00B3NFBQ59	HGE	Hermès Glb Emerg.Mark.Fd R-Eur A	8
IE00B5648R31	MGJ	ManGLGJap CoreAlpha EqClassDHEUR	8
IE00B65D2871	CGM	Comgest Growth Emerging Markets	8

IE00BD1DJ122	CGJ	Comgest Growth Japan EUR R	8
IE00BFY85N21	SII	Stewart Inv.Asia Pacif L Fund I	9
IE00BHNGHX58	ETF58	Ossiam US Minimum Variance ESG	8
IE00BQ3D6V05	CAU	Comgest Growth Asia Usd	8
LU0043850808	AEF	Asian Equity Fund	8
LU0048573561	AFU	Fidelity Funds America Fund A US	8
LU0048578792	EGF	FF European Groth Fund A Dis Eur	8
LU0048579097	FBF	FF Euro Bond Fund	8
LU0048581077	IFQ	FF Iberia Fund	8
LU0049112450	PAC	FF Pacific Fund A Dis USD	8
LU0069450822	FAS	FF America Fund Euro Shares	8
LU0069451390	INF	Fidelity Gbl thmtc Oppos A eur	8
LU0069452018	JFQ	Fidelity Sustainable Japan Eq A D	8
LU0069452877	SEA	Fidelity Funds - Asia Focus Fund	8
LU0075938133	EUR	BNPP Funds Euro Bond	8
LU0086913042	PAU	BNPP Europe Convertible	8
LU0089291651	PDD	BNPP Target Risk Balanced	8
LU0090784017	DFS	Digital Funds Stars Europe	8
LU0099161993	CGE	Carmignac Grande Europe 3DEC	9
LU0099625146	EHY	BNPP EuroShortTerm Corporate Opp	8
LU0104885248	PWA	PF(LUX)-Water R EUR	9
LU0110060430	FEY	FF European High Yield Fund	8
LU0111491469	PDC	BNPP Sustainable Europe Dividend	8
LU0115143082	IOE	Invesco Asia Opp. Eq. F. E. Acc.	8
LU0115144486	BRP	Invesco Sustai Multisector Cred	8
LU0115773425	FGT	FID FUNDS GLOBAL TECH FUND	8
LU0119124781	FMF	FF European Dynamic Growth Fund	8
LU0119124864	FED	Fidelity Europea Dynamic Gr	8
LU0119195963	NPB	NN (L) Patrimonial Balanced	8
LU0119750205	IPS	Invesco Pan Eur Structured Equ F	8
LU0125951151	MFS	Mfs Meridian Funds European Valu	8
LU0127786431	ING	ING (L) INVEST EURO HIGH DIVIDEN	8
LU0128470845	PEC	Pictet-EUR Corporate Bonds-P (C)	8
LU0129445192	JME	JPM Europe Strategic Value C E	8
LU0129463179	JMU	JPM US Strategic Value C USD	8
LU0130732364	PFS	Pictet F Small Cap Europe	8
LU0131210360	PAE	BNPP Euro Corporate Bond	8
LU0138007074	OPC300	Edgewood L Select US Equity Hedg	8
LU0161986921	LOG	Lombard Odier Funds - Golden Age	8
LU0164455502	CCC	Carmignac Pf Green Gold A-EUR	8
LU0164853813	GGE	HSBC GIF Global Emerging Markets	8
LU0164858028	HGI	HSBC Gif Indian Equity (E)	8

LU0170473374	FER	Franklin European Total Ret. Fd	8
LU0177497491	SLI	ST LIFE EUR CORP BOND FUND A	8
LU0187076913	RME	Robeco Emerging Markets Equities	8
LU0201575858	CAL	AMUNDI Funds Equity Latin Americ	8
LU0212178916	PAS	BNPP Europe Small Cap	8
LU0216736503	AAA	AWF FRA GLB REAL EST SEC E CAP	8
LU0235308482	AOF	ALKEN FUND EUR OPPPORTUNITIES R	8
LU0243958393	INM	Invesco Euro Corporate Bonds	8
LU0251119078	OPC172	FF-Fidelity Targe TM 2035 Fund	8
LU0251809090	PQJ	BNPP Japan Equity	8
LU0254836850	ROS	Robeco Emerging Stars EquitiesD	8
LU0255977539	PIH	Pictet Funds (Lux) - Biotech (P	9
LU0260869739	FUO	Franklin Us Opportunités Fund AE	8
LU0260870158	FRT	Franklin Technology Fund AC	8
LU0260870588	TGL	Templeton Global Bond	8
LU0261948904	FFI	FIDELITY FUNDS IBERIA FUND A EUR	8
LU0261952419	FFG	FF Sust Health Care Fund	8
LU0265293521	PEK	BNPP Turkey Equity	8
LU0270905242	PSRE	Pictet Security R EUR	8
LU0280435461	PIC	Pic Clean Energy Transition	9
LU0281485184	OPC380	JPM US Select Equity Plus D (acc	8
LU0283511359	PSC	BNPP Europe RealEstateSecurities	8
LU0300743431	TES	Templeton Em.Markets Small.C. Fd	8
LU0302446991	SGG	SISF GLOBAL CLIMATE CHANGE	8
LU0316493666	TAG	Templeton Asian Growth Fund H1	8
LU0318931192	FAO	FF - China Focus Fund A-Acc-EUR	8
LU0329202252	OPC431	JPM IF Gbl Div A Acc EUR	8
LU0337270200	UEW	Uni-Global - Equities World	8
LU0340555134	PID	Pictet-Digital R	8
LU0340559805	PIT	PICTET TIMBER	9
LU0383783841	OPC070	DNCA INV BEYD GBL LEAD A ACC	9
LU0383784146	OPC058	DNCA Inv Beyond Global Leaders	9
LU0390135415	TAS	Templeton Asian Smaller Comp.	8
LU0390221256	MFG	MainFirst Germany Fund	8
LU0401809073	DIC	DNCA Invest Convertibles	8
LU0434928536	RPE	Robeco BP US Premium Equities D	8
LU0489687243	MUC	Mandarine Unique - Small&Mid Cap	8
LU0498185056	JEA	ABERDEEN GLOBAL JAP. EQ F A A E	8
LU0504465815	HHF	Henderson Horizon Eur Grow Fund	8
LU0572586591	ALK	Alken Fund Absolute Return Europ	8
LU0592699093	CAG	Carmignac Portfolio Emerging Pat	8
LU0594300096	FFC	Fideltiy Funds - China Consumer	8

LU0599214011	OPC301	JPMF Emerging Markets Strategic	8
LU0599612842	ETF4	Ossiam EUROPE ESG MACHINE LEARN	8
LU0645132738	FRD	Franklin European Dividend Fund	8
LU0707700596	OPC420	JSEquity Green Pint CI Act PEC	9
LU0772944145	NFD	NORDEA FINANCIAL DEBT FUND BPEUR	8
LU0823380802	PBH	BNPP Euro High Yield Bond	8
LU0823394852	PCB	BNPP Global Conbvertible	8
LU0823397368	PEX	BNPP Asia SUSTAINABLE ASIA EXJAP	8
LU0823399810	PEV	BNPP Europe Equity	8
LU0823401574	PED	BNPP Funds Euro Equity	8
LU0823410997	PUS	BNPP US Small Cap	8
LU0823411706	OPC016	BNPP CONSUMER INNOVATORS	8
LU0823413074	PEO	BNPP Emerging Equity	8
LU0823414635	PEZ	BNPP Energy Transition	9
LU0823416762	PAQ	BNPP Health Care Innovators	8
LU0823417810	PEW	BNPP Sust Gbl Low Vol Equity	8
LU0823421689	PEY	BNPP Disruptive Technology	8
LU0870553459	DIE	DNCA INVEST EUROPE GROWTH	8
LU0880062913	JPG	JPMorgan Global Healthcare	8
LU0890597635	JPA	JPM Funds Global Bond Opp FundAE	8
LU0907913460	AFB	Amundi F.B Emerging Hard Curency	8
LU0912262275	HPE	Helium Fund - Helium Performance	8
LU0914729966	OPC072	MIROVA GLOBAL SUSTAI EQ R ACC	9
LU0914733059	OPC046	Mirova E. Env. Equity Fund R ACC	9
LU0922334643	935	Fidelity Funds - Nordic Fund	8
LU0935222900	NEI	Ostrum EUR Inflation	8
LU0935230671	NAF	Seeyond SRI Gbl Min Vol	8
LU0944739340	OPC255	East Capital New Europe A	8
LU0956005226	OPC010	BNPP Sust Gbl Equity	8
LU0987487336	968	FIDELITY GLB M.ASSET INC A HDG A	8
LU0992632538	EIE	EdR Fund Income Europe A	8
LU1038895451	FGV	Fidel.Funds - Global Divid. Fund	8
LU1100076550	RVC	Rouviers Valeurs C	8
LU1103207525	ECS	EDR Europe Convertibles A	8
LU1103293855	EGM	EDRF Global Emerging A	8
LU1103296015	EGG	EDRF Global Emerging E	8
LU1103303167	EVY	EDR US Value & Yield A	8
LU1103305709	EVD	EDR US Value & Yield R	8
LU1111642408	OPC298	Eleva European Selection A1	8
LU1159236501	SEY	State Street Europe Index Equity	8
LU1160354210	EGR	EDRF Global Convertibles R	8
LU1160356009	EFH	EdR Fund Global Healthcare	8

LU1160365091	EFC	EdR Fund China	8
LU1161527038	EBL	EdR Fund Bond Allocation A Eur	8
LU1209226023	REE	GLB FND OFI INV ACT4 POSITIVE EC	9
LU1215415214	ETF27	Amundi Euro HY Bonds ESG ETF EUR	8
LU1234787544	GIS	GIS SRI Ageing Population	8
LU1238901240	MGE	MAINFIRST GLOBAL EQUITIES	8
LU1240329380	IEF	Invesco Euro Equity Fund E	8
LU1244893696	EGD	Edmd Rothschild Fund Big Data	8
LU1270636993	EBW	BNPP Funds Global Equity	8
LU1303940784	MPL	Mandarine Europe Microcap R	8
LU1329694266	MGC	MANDARINE GLOBAL MICRO CAPS R	8
LU1345484874	FFB	Fidelity Funds - Funds Flex.Bond	8
LU1366712435	OPC297	DNCA Invest Archer Mid Cap A	8
LU1377382368	LCE	LOW CARBON 100 EUROPE PAB	8
LU1434520000	OPC179	Candriam SRI Bond Emerging Marke	9
LU1434523954	OPC168	Candriam SRI Equity Emerging Mar	9
LU1434527435	OPC169	Candriam SRI Equity World C Eur	9
LU1435385593	55	LOOMIS SAY.US GR. EQ.H-R/A EUR	8
LU1458428163	PUD	BNPP US Value MultiFactor Equity	8
LU1530900684	CIG	CPR INVEST GLOBAL DISRUPT OPP. R	8
LU1536921650	AFF	AXAWF Fram Robotech A Cap EUR	8
LU1582988058	940	M&G (Lux) Dynamic Allocat° FundA	8
LU1585265066	OPC103	Tikehau Short Duration RR	8
LU1596575156	WEC	BNPP Emerging Bond	8
LU1599120273	ASD	Auris Euro Rendement R EUR ACC	8
LU1608101579	OPC359	Pareto Nordic Corporate Bonds A	8
LU1653748860	CIF	CPR INVEST FOOD FOR GENERATION A	8
LU1665237704	MGLG	M&G Lux Global Listed Infra. A A	8
LU1670708335	MLC	M&G Lux Global Conv Eur A Acc	8
LU1670710075	MLF	M&G Lux Global Dividend Fund	8
LU1670715207	OPC306	M&G (Lux) Global Sustain Paris A	9
LU1670720033	MGB	M&G Lux Global Macro Bond FD EUR	8
LU1670724373	MOI	M&G (Lux) Optimal Income Fund	8
LU1694789535	959	DNCA INVEST ALPHA BONDS	8
LU1694790202	DIF	DNCA Invest Flex Inflation B	8
LU1744628287	CPEA	Carmignac Portf.Patrimoine Eur A	8
LU1819480192	EAIA	Echiquier Artif. Intellig. A E A	8
LU1829219127	ETF47	Amundi Corp Bd PAB NET ZERO AMB	8
LU1864504425	OBV	Oddo BHF Value Balan FT CRW-EUR	8
LU1876460905	AXL	Axiom Lux Obligataire R R	8
LU1900068914	ETF50	Lyxor MSCI China ESG Ldrs Extr	8
LU1900799617	972	M&G (Lux) Sustainable Allc A EUR	9

LU1907594748	53	DNCA Invest Beyond Alterosa A	9
LU1907595398	OPC091	DNCA Invest Beyd Semperosa A Eur	9
LU1920211973	OPC062	Eleva Absolute Return Europe A2	8
LU1951204046	88	Nif Lux I Thematics Meta Fund	8
LU1956132143	OPC012	PARVEST EURO BD OPPOR CLAS CAP	8
LU1956132903	OPC125	BNPP EURO CORPORATE BOND OPP C	8
LU1956154386	OPC249	BNPP Sustainable Multi-Asset Bal	8
LU1956163379	OPC002	BNPP Sust US Mt Fac Eq CI EUR	8
LU2023201044	OPC426	Pareto Nordic Cr Credit H-I EUR	8
LU2052475568	OPC246	MANDARINE FUNDS ACTIVE ACT R R	9
LU2145463373	OPC129	RobecoSAM Smart Energy Equities	9
LU2147879543	OPC153	Tikehau Fund - Tikehau Internati	8
LU2219351876	OPC248	Sustainable Eurozone Equity Fund	9
LU2221884310	OPC216	Edmond Roth Fd Human capital A	8
LU2233156749	ETF094	AMUNDI INDEX MSCI JAPAN SRI PAB	8
LU2254337392	OPC400	DNCA Invest Bey ond Climate A	9
LU2257980289	OPC166	Mandarine Global Transition R	9
LU2269164310	ETF095	AMUNDI INDEX MSCI JAPAN SRI PAB	8
LU2331766050	OPC236	EdRF Human Capital R EUR R	8
LU2358389745	OPC247	Varenne Global A EUR Cap A	8
LU2358392376	OPC271	VARENNE VALEUR A	8
LU2477744325	OPC321	BNP Paribas Funds Sustainable Mu	8
LU2530422497	OPC411	Invesco Susble G Income Fund A E	9
LU2570611322	OPC425	CPR Invest Euro Strat Autonomy A	8
LU2661119755	OPC387	DNCA INVEST EvolutifC	8
NL0000289783	OPC502	Robeco Sustaina ble Global Stars	8

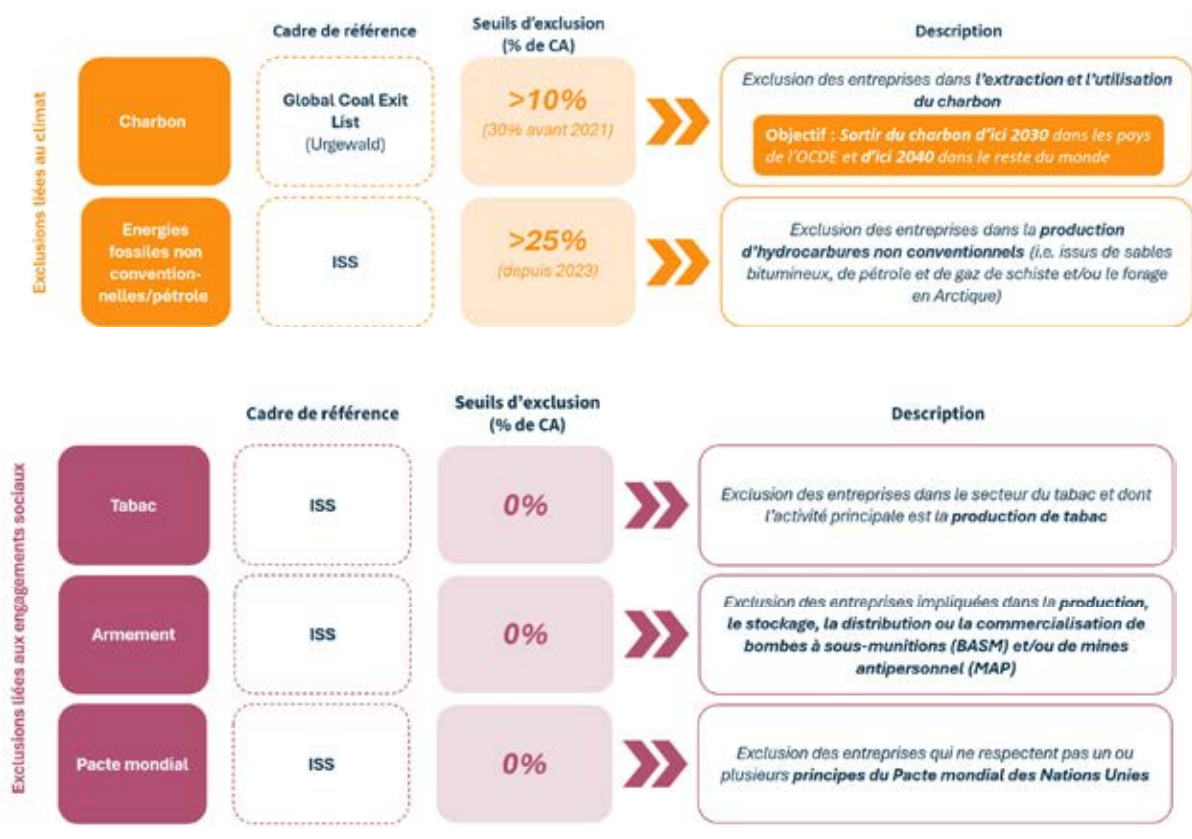
3 - LISTE D'EXCLUSION

En 2024, la liste d'exclusion de SELENCIA Retraite provenait de la liste reçue par Ageas, ancien actionnaire de SELENCIA Retraite, datant de 2023. En 2025, l'objectif est d'assurer la transition et de mettre en œuvre les outils nécessaires pour aligner progressivement la politique d'exclusion des placements Euro avec celle de la CARAC, afin de se conformer pleinement à cette dernière.

OBLIGATIONS

Les exclusions relatives aux nouveaux investissements portent sur les critères suivants:

Figure X : Thématiques couvertes par la politique d'exclusion de la CARAC



Sources : CARAC, SELENCIA Retraite, INDEFI, données extra-financières ISS.

FONDS COLLECTIFS D'ACTIFS COTÉS ET NON COTÉS

Pour les nouveaux investissements, SELENCIA Retraite s'assure que les exclusions des sociétés de gestion partenaires soient a minima aussi engageantes que celles qu'elle a définie au niveau des investissements en obligations d'entreprises.

4 - TABLE DE CORRESPONDANCE ACPR

RÉFÉRENCE DANS L'ARTICLE D.533-16-1 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER	SECTION DU RAPPORT ANNUEL
1. Démarche générale de l'entité	A. Démarche générale de l'entité SELENCIA
2. Moyens internes déployés par l'entité	B. Moyens internes déployés par SELENCIA
3. Démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de l'entité	C. Démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance
4. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre	D. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion
5. Taxonomie européenne et combustibles fossiles	E. Taxonomie européenne et combustibles fossiles
6. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris	F. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de l'Accord de Paris
7. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité	G. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité
8. Démarche de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques	I. Démarches de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques

5 - GLOSSAIRE

ACPR

L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution est une autorité administrative indépendante, adossée à la Banque de France, chargée de l'agrément et de la surveillance des établissements bancaires et assuranciers, ainsi que de leurs intermédiaires.

Classe d'actifs

La classe d'actifs désigne la typologie d'actifs financiers.

CSRD

La Corporate Sustainability Reporting Directive est une réglementation européenne encadrant la publication d'informations extra-financières de certaines entités économiques, et dont l'objectif est d'améliorer la transparence et la comparabilité des données, notamment à visée des investisseurs.

EIOPA

L'European Insurance and Occupational Pensions Authority est un comité consultatif indépendant de l'Union Européenne, dont le rôle est notamment d'assurer la protection des assurés et des bénéficiaires de régimes de retraite en Europe.

ESG

Le terme ESG désigne les enjeux d'Environnement, de Social et de Gouvernance, pouvant guider les pratiques et les décisions stratégiques des acteurs économiques, au-delà des considérations purement financières.

Placements Euro

Les placements Euro constituent des placements à capital garanti qui sont portés par l'actif général de l'assureur. L'assuré reçoit un rendement fixe sur l'épargne déposé dans son contrat d'assurance vie, rendement qui n'est donc pas affecté par les éventuelles fluctuations du marché. Les risques sont entièrement portés par l'assureur qui est l'unique décisionnaire de l'allocation stratégique sous-jacente au contrat.

Gestion en direct

La gestion en direct correspond à la partie des investissements dont la gestion est directement assurée par SELENCIA Retraite grâce à ses équipes d'investissements internes. Les placements Euro sont gérés en direct.

Gestion déléguée

La gestion déléguée correspond à la partie des investissements dont la gestion est confiée à une société de gestion tierce. Les unités de compte font partie de la gestion déléguée.

GICS

Le Global Industry Classification Standard est un système de classification sectorielle des entreprises, sur quatre niveaux, développé par MSCI et S&P Dow Jones Indices, permettant d’analyser et comparer la performance des entreprises à l’échelle mondiale, notamment à visée des investisseurs.

Indice de référence

Un indice de référence sur les marchés boursiers est un panier d’actions regroupant des entreprises cotées sur un même marché et partageant des caractéristiques communes, et sert notamment de repère pour comparer les performances d’un portefeuille à un autre. L’indice de référence utilisé pour le portefeuille de la CARAC est le Barclays Euro Aggregate.

Intensité carbone

L’intensité carbone d’une organisation désigne le volume total de gaz à effet de serre émis dans l’atmosphère sur une année par les activités de celle-ci, exprimé en équivalent tonnes de CO2 et rapporté à son chiffre d’affaires.

IPBES

La Plateforme Intergouvernementale sur la Biodiversité et les Services Ecosystémiques (par son acronyme anglais IPBES) est un organisme intergouvernemental indépendant qui évalue l’état de la biodiversité et ses impacts sur les écosystèmes et les sociétés. Son rôle est de fournir des analyses scientifiques et de produire des recommandations pour la préservation de la biodiversité, le bien-être humain et le développement durable.

Obligation durable

Une obligation durable est un titre de dette émis sur les marchés financiers par une entité publique ou une entreprise, afin de lui permettre de financer des projets à la fois environnementaux et sociaux. Une obligation est dite durable si elle suit notamment les huit Social et Green Bond Principles.

Obligation d'entreprises

Une obligation d’entreprises est un titre de dette émis sur les marchés financiers par une entreprise.

Obligation sociale

Une obligation sociale est un titre de dette émis sur les marchés financiers par une entité publique ou une entreprise, afin de lui permettre de financer des projets à caractère social clair. Une obligation est dite sociale si elle suit notamment les quatre Social Bond Principles.

Obligation souveraine

Une obligation souveraine est un titre de dette émis sur les marchés financiers par un Etat ou une organisation supranationale.

Obligation verte

Une obligation verte est un titre de dette émis sur les marchés financiers par une entité publique ou une entreprise, afin de lui permettre de financer des projets contribuant à la transition écologique, notamment des investissements en infrastructures. Une obligation est verte si elle suit notamment les quatre Green Bond Principles.

PAI

Les Principal Adverse Impacts désignent les effets négatifs, importants ou susceptibles d’être importants sur les facteurs de durabilité, causés, aggravés par ou directement liés aux décisions d’investissement. A ce titre, depuis 2021, les acteurs des marchés financiers doivent obligatoirement les intégrer à leurs projets d’investissements et communiquer sur les 16 indicateurs obligatoires définis par l’Union Européenne.

Parties prenantes

Les parties prenantes désignent dans ce rapport les sociétés de gestion partenaires et les fonds collectifs d’actifs cotés et non cotés dans lesquels la CARAC investit au sein de l’actif général et des unités de compte.

PRA

La Prudential Regulation Authority, équivalent de l’ACPR en France, est un organisme du Royaume-Uni responsable de la supervision des institutions financières et de leur respect des normes prudentielles, afin de protéger le système financier et les consommateurs. Elle définit également des scénarios hypothétiques, reflétant l’effet de trajectoires différentes dans la réponse mondiale au changement climatique, et pouvant servir de base aux stress tests climatiques des acteurs politiques, économiques et financiers.

RSE

La Responsabilité Sociétale (ou sociale) des Entreprises est définie par la Commission européenne comme la responsabilité des entreprises vis-à-vis des effets qu’elles exercent sur la société et désigne à ce titre la contribution des entreprises aux enjeux du développement durable. Une entreprise pratiquant la RSE recherche un impact positif sur la société en plus de la viabilité économique.

RSPO

La Roundtable on Sustainable Palm Oil est une organisation mondiale à but non lucratif rassemblant les parties prenantes de toute la chaîne de valeur de l’huile de palme afin de développer et de mettre en œuvre des normes mondiales pour l’huile de palme durable.

SBTi

L’initiative Science-Based Targets donne un cadre aux entreprises pour définir des objectifs de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre. Son but est d’assurer que les stratégies de décarbonation permettent d’atteindre les objectifs de l’Accord de Paris, en cohérence avec les scénarios scientifiques établis.

SFDR

Le Sustainable Finance Disclosure Regulation est un règlement européen qui impose aux acteurs financiers de publier des informations sur la durabilité de leurs investissements. Son objectif est d’améliorer la transparence et de lutter contre le greenwashing en classifiant les produits financiers selon leur prise en compte de critères extra-financiers.

Taxonomie européenne

La Taxonomie européenne désigne la classification des activités économiques ayant un impact favorable sur l’environnement. Son objectif est d’orienter les investissements vers les activités dites « vertes ».

TCFD

La Task Force on Climate-Related Financial Disclosures publie des recommandations sur la divulgation d’informations financières liées au climat par les entreprises, afin de favoriser la transparence du marché et une allocation des capitaux plus éclairée.

TNFD

La Taskforce on Nature-Related Financial Disclosures publie des recommandations sur la divulgation d’informations financières liées à la nature, en intégrant tout particulièrement les enjeux liés à la biodiversité, par les entreprises, afin de favoriser la transparence du marché et une allocation des capitaux plus éclairée.

Unités de compte

Les unités de compte permettent à l’assuré de choisir les actifs dans lesquels il souhaite investir soit en sélectionnant des fonds (FCP, SICAV) soit directement (actions, obligations, ETF, actifs illiquides). A la différence du fonds en euro, les unités de compte sont des supports d’investissement qui n’offrent pas de garantie en capital mais proposent, en contrepartie, des rendements plus attrayants.

UNPRI

Les Principes pour l’Investissement Responsable des Nations Unies (UNPRI par son acronyme anglais) sont un cadre volontaire destiné aux investisseurs pour intégrer les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans leurs décisions. Lancés par l’ONU, ils visent à promouvoir une finance plus responsable en encourageant les signataires à adopter des pratiques d’investissement éthiques et transparentes, sur la base de recommandations.

SELENCIA Retraite

Entreprise régie par le Code des assurances.

Société Anonyme au capital de 105 633 000,00 euros entièrement versé.

Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire

SIREN : 908 314 677. R.C.S. Nanterre : 908 314 677.

Siège social : : 7 allée de l'Arche - 92400 Courbevoie Code

LEI : 969500RC5SQJKGF7LK84

